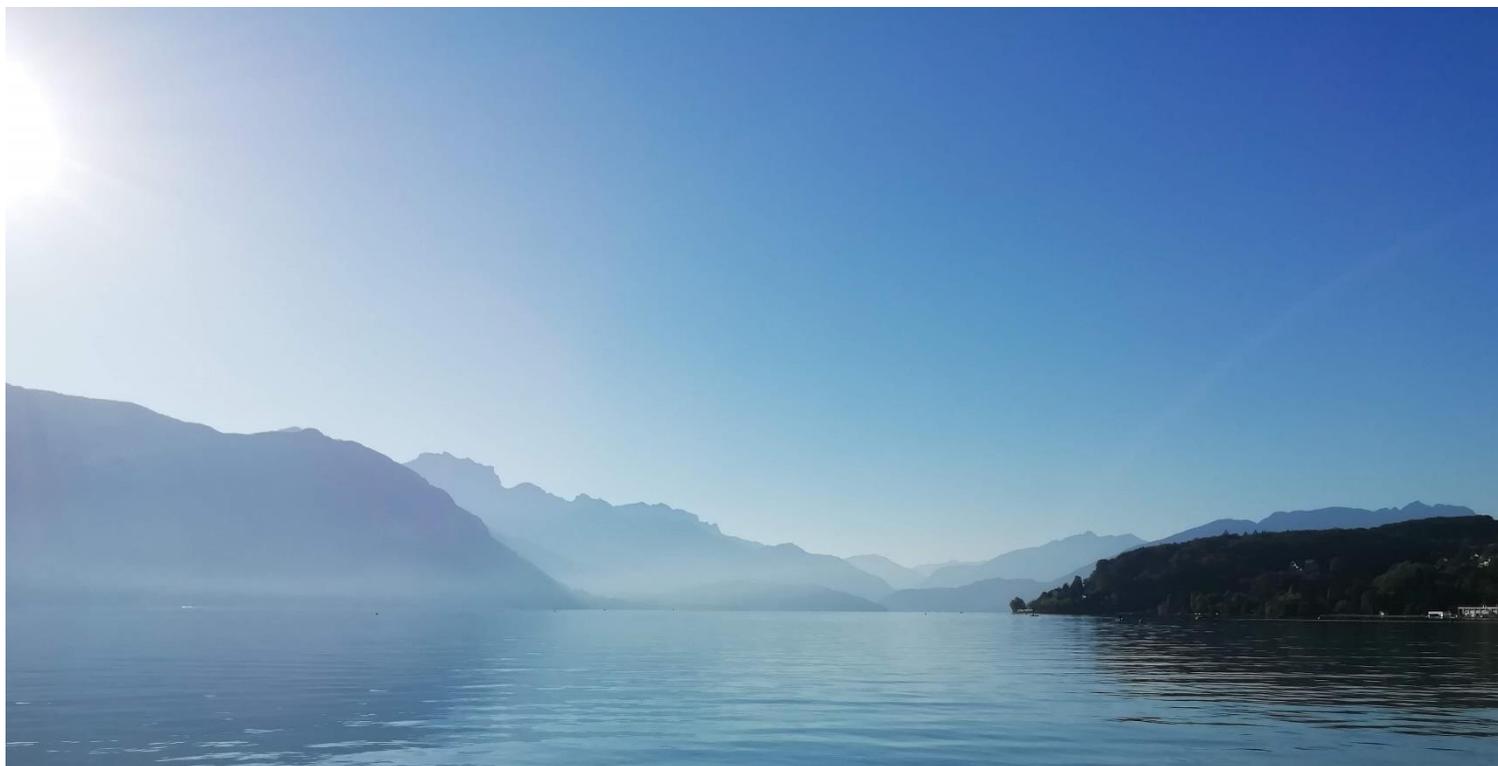




**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VADEMECUM POLE INCLUSIF POUR L'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE (PIAL)

Guide mis au point à partir d'une proposition élaborée par le département de la Haute-Savoie

Les quatre grands objectifs du PIAL sont :

- ***un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun ;***
- ***une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain pour les établissements scolaires et les écoles ;***
- ***une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail ;***
- ***de promouvoir la logique d'école inclusive auprès des enseignants.***

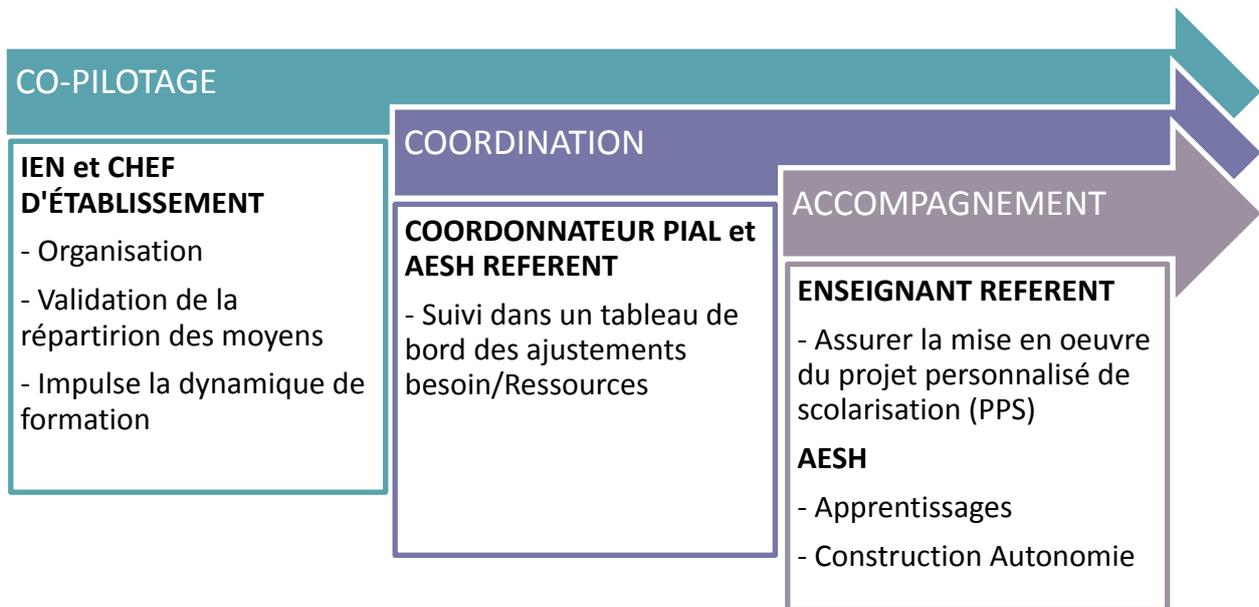
LES MODALITES D'ORGANISATION D'UN PIAL

1. La mise en œuvre de l'accompagnement

Dans l'académie de Grenoble, il a été choisi de constituer des PIAL inter-degré.

Le PIAL est co-piloté par un IEN et par un chef d'établissement. Ils nomment le coordonnateur du PIAL en concertation. Cette organisation favorise la prise en compte des besoins éducatifs particuliers dans une continuité des apprentissages. Elle permet par exemple à l'AESH d'intervenir au collège pour un élève qu'il aurait accompagné dans le premier degré. Ainsi, l'AESH est en mesure d'intervenir indifféremment dans le premier ou le second degré.

LE PIAL INTERDEGRE



2. Les principaux acteurs du PIAL

DSDEN HAUTE-SAVOIE	Je suis IEN ASH	<ul style="list-style-type: none"> • Je travaille en lien avec les IEN et chefs d'établissement, • Je tiens le tableau de bord départemental des situations d'accompagnement par PIAL, • Je suis garant de la formation des AESH, • Je coordonne la mise en œuvre des PIAL avec la MDPH.
	Je suis correspondante départementale PIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Je fixe en concertation avec les IEN et les chefs d'établissement le calendrier des rencontres des comités de pilotage PIAL (une par période), • Je gère le vivier départemental des AESH en lien avec le service de l'école inclusive, • J'informe et je forme les équipes pédagogiques et AESH des PIAL en tant que personnel ressource.
CO-PILOTAGE DU PIAL	Je suis chef d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> • Je promeus dans mon établissement la problématique de l'école inclusive (Qualinclus et Cap école inclusive), • Je mets en œuvre les entretiens professionnels des AESH, • Je mets en place des fiches navettes entre professeurs pour ajuster les besoins des élèves accompagnés, • J'accueille l'AESH nouvellement nommée et je lui présente ses missions, précises d'accompagnement et les situations des élèves de l'établissement, • Je co-pilote le PIAL avec l'IEN, • Je prends des décisions à partir du tableau de bord lors des comités de pilotage, • Je tiens un tableau de bord des élèves du PIAL en collaboration avec l'IEN.
	Je suis IEN	<ul style="list-style-type: none"> • Je promeus dans mon pilotage de circonscription la problématique de l'école inclusive (Qualinclus et Cap école inclusive), • Je suis co-pilote du PIAL, • Je fais état lors des comités de pilotage, • Je tiens un tableau de bord des élèves du PIAL en collaboration avec le chef d'établissement.

COORDINATION DU PIAL	Je suis coordonnateur PIAL	<ul style="list-style-type: none"> • J'assure une adéquation fine entre les AESH disponibles et les besoins d'accompagnement des élèves, notamment en dialoguant régulièrement avec les professeurs, • Je prépare les outils d'analyse pour les comités de PIAL • Je suis informé des notifications de la CDAPH par les ER pour les élèves du secteur du PIAL que je coordonne (nouvel accompagnement, renouvellement, arrêt, modifications ...),
	Je suis AESH référent	<ul style="list-style-type: none"> • J'interviens pour accompagner les AESH et apporter mon aide sur sollicitation des pilotes de PIAL et/ou du coordinateur PIAL.
AU SEIN DU PIAL	Je suis enseignant référent	<ul style="list-style-type: none"> • Je participe aux équipes éducatives de premières demandes, • Je fais un état des lieux des aides pédagogiques avec le directeur ou le chef d'établissement, • Je recense les besoins, • Je communique les décisions de la CDAPH aux coordonnateurs PIAL, • Je participe à l'analyse concernant l'évolution du PPS, • Je participe au comité de pilotage des PIAL, • Je tiens à jour par l'intermédiaire de l'application Ganesh la liste des élèves notifiés et accompagnés par écoles et établissements.
	Je suis enseignant	<ul style="list-style-type: none"> • J'identifie les besoins de mon élève. J'ajuste les besoins d'accompagnement, • J'alerte le directeur sur la nécessité de faire évoluer les modalités d'accompagnement, • Je complète avec l'AESH le document de positionnement respectif, • Je rencontre les parents avec l'AESH.
	Je suis directeur	<ul style="list-style-type: none"> • Je porte à l'ordre du jour du conseil des maitres la question du positionnement respectif AESH enseignant (circulaire école inclusive), • J'organise le rendez-vous avec les parents et l'AESH • J'alerte l'IEN d'une évolution d'accompagnement sur mon école, • Je mets en œuvre les entretiens professionnels des AESH, • J'accueille l'AESH nouvellement nommée et je lui présente ses missions précises d'accompagnement et les situations des élèves, • Je tiens le tableau de bord des élèves en situation de handicap de mon école.
	Je suis AESH	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais partie de la communauté éducative, je participe à la réunion de pré- rentrée, • J'accompagne l'enfant (même à distance), • Je complète avec le directeur ou le chef d'établissement le document de positionnement respectif, • Je participe aux ESS, • Je rencontre les parents avec l'enseignant, • Si j'ai besoin d'aide, je contacte l'AESH référent de mon PIAL.

3. Les partenariats

a. Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)

L'objectif de ces équipes est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple, en s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux.

Leurs interventions permettent ainsi de sécuriser les parcours des élèves et de constituer un soutien mobilisable pour des professionnels pour lesquels l'enjeu de formation est important sur les questions de handicap.

Les missions :

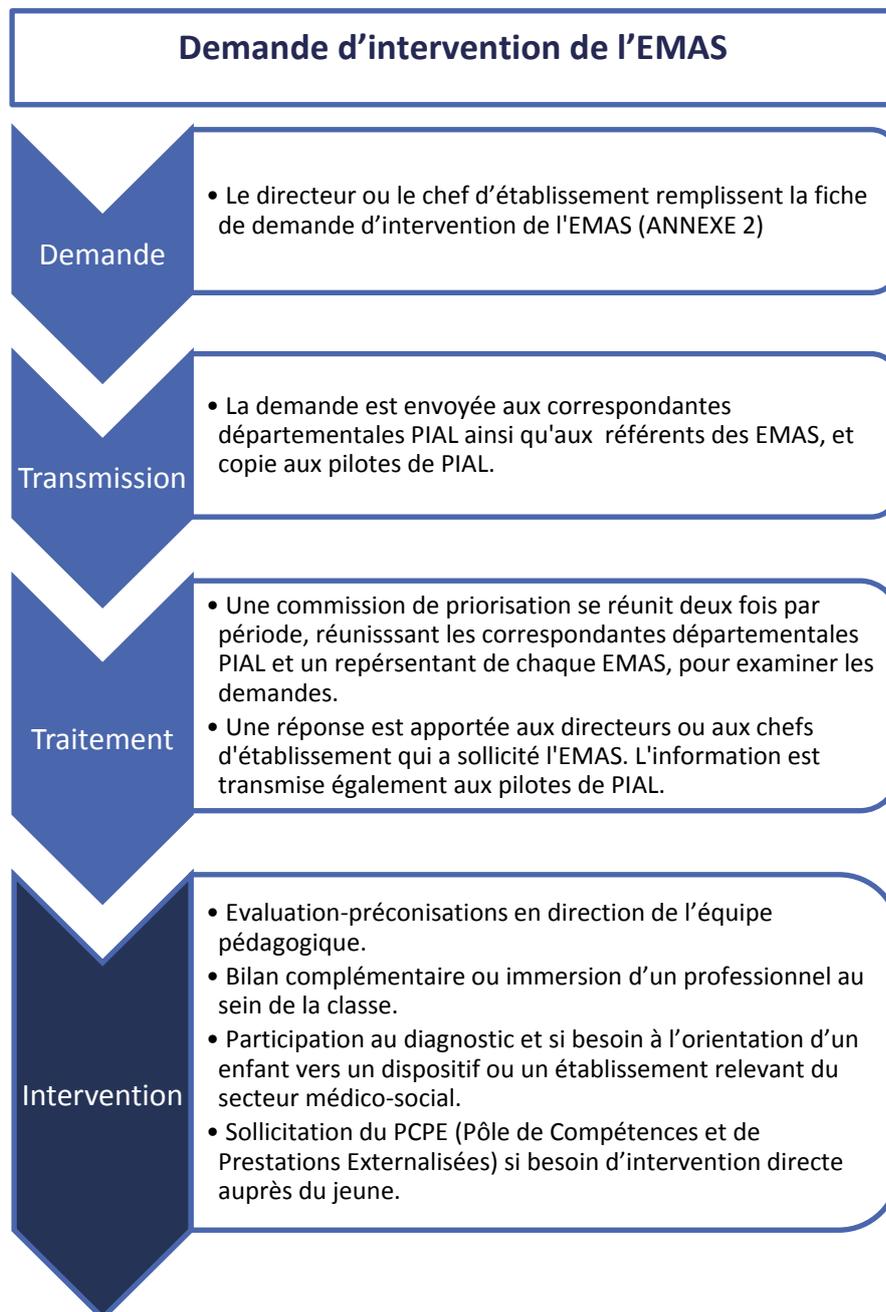
L'équipe mobile n'accompagne pas directement les élèves, cette mission étant dédiée aux différents services et dispositifs sociaux et médicosociaux présents sur le territoire (SESSAD).

L'équipe mobile d'appui médico-social assure aux établissements scolaires, les prestations indirectes d'appui suivantes :

- **Conseil**, participation à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap ;
- **Appui et conseil à un établissement scolaire** en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, qu'il bénéficie ou non d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), étant entendu que l'équipe mobile d'appui n'intervient pas en substitution d'un AESH ;
- **Aide** à la communauté éducative à gérer une situation difficile ; et dès lors que la situation de l'élève le nécessite ;
- **Conseil** à une équipe pluridisciplinaire de MDPH.

Les équipes mobiles interviennent dans les établissements du 1^{er} et 2nd degré, public et privé.

b. Comment solliciter l'aide l'intervention des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)



L'organisation pédagogique et la qualité de la démarche

L'organisation pédagogique mise en œuvre dans le cadre d'un PIAL dépend de l'évaluation des besoins d'accompagnement d'un élève en situation de handicap.

Définition du handicap

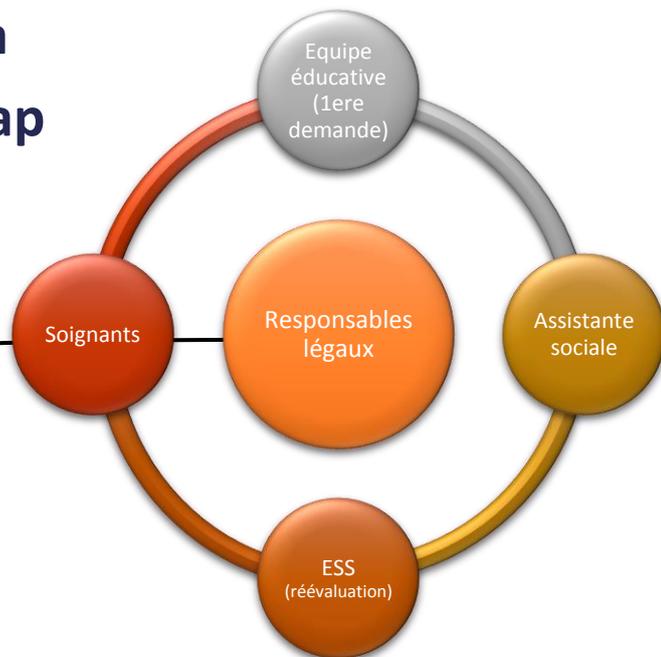
« Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Loi n°2005-102, du 11 février 2005

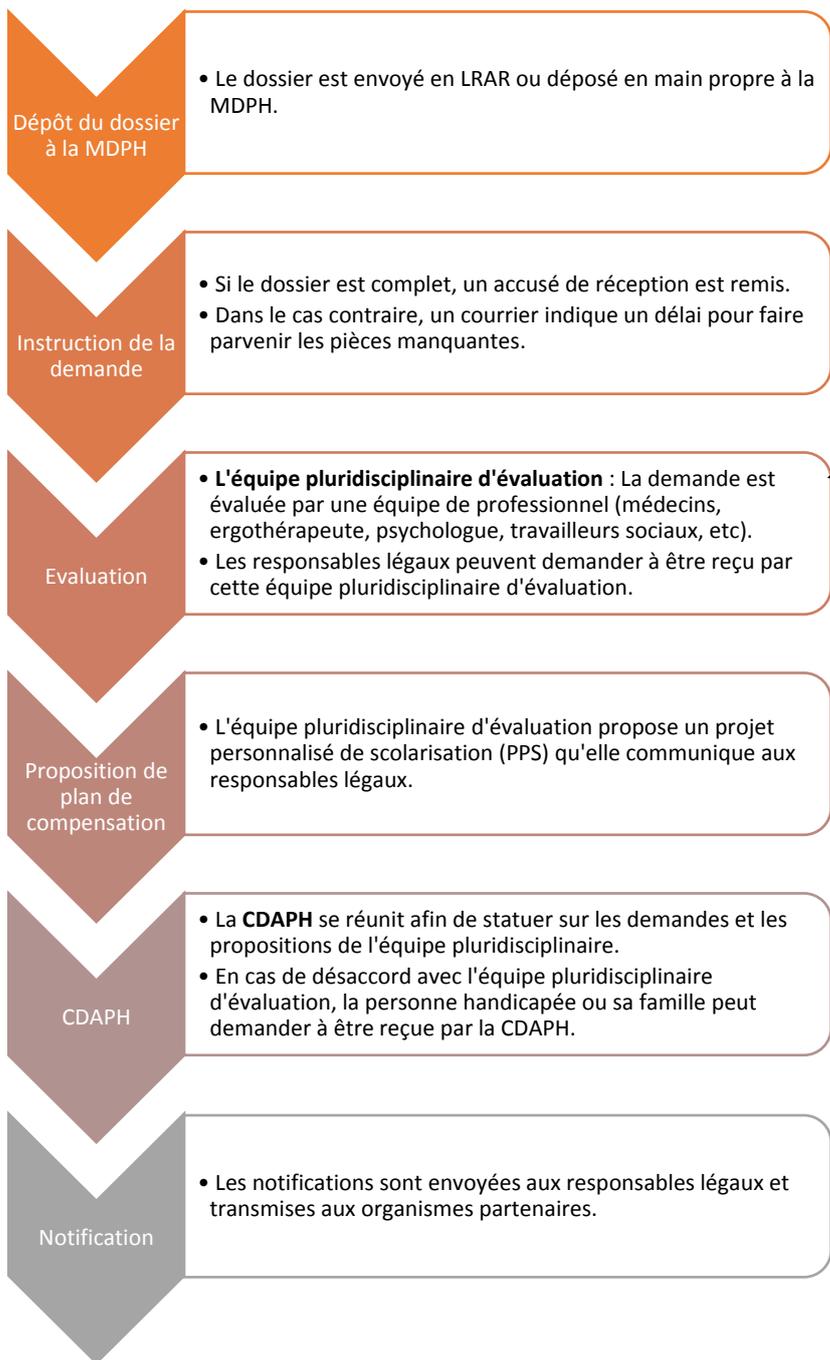
La loi du 11 février 2005 établit trois grands principes pour les personnes en situation de handicap :

- Le libre choix du projet de vie grâce à la compensation du handicap : élaboration du plan personnalisé de compensation dont le volet scolaire est **le projet personnalisé scolarisation (PPS)**,
- Placer la personne handicapée au centre des dispositifs,
- Participation effective des personnes handicapées à la vie sociale : principe d'accessibilité généralisée, comprenant l'accessibilité aux apprentissages, aux savoirs et à la connaissance.

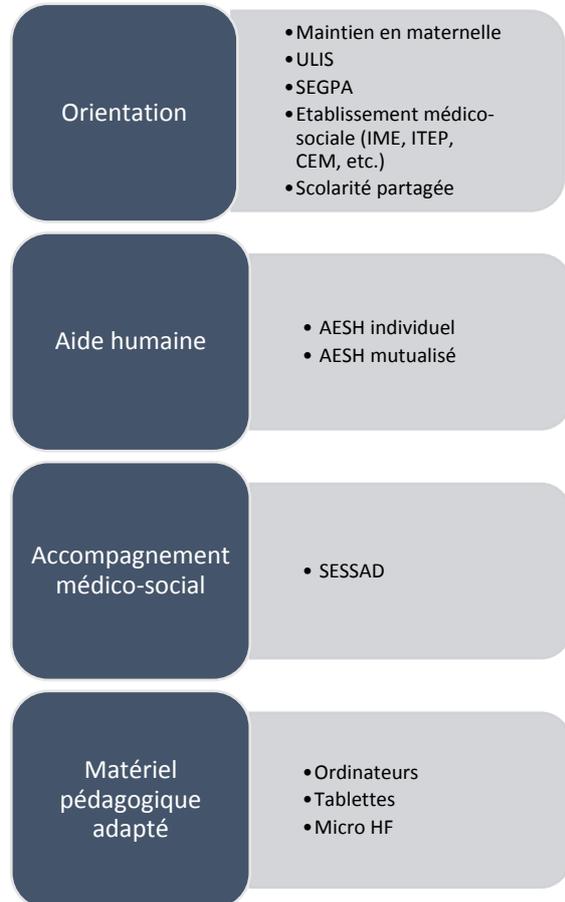
De l'évaluation des besoins à la reconnaissance du handicap (notification)



Première Demande



GEVA-SCO, un outil de recueil des besoins : à partir de l'observation de l'élève en milieu scolaire, le GEVA-SCO décrit les compétences et connaissances de celui-ci, permettant ainsi à l'équipe pluridisciplinaire d'analyser les besoins de l'élève et de proposer, le cas échéant, un PPS.



2. Adaptations et aménagements pédagogiques

Tous les enseignants sont mobilisés pour analyser les besoins des élèves et mettre en œuvre les adaptations et aménagements pédagogiques nécessaires à la réussite scolaire des élèves concernés (Annexe 3).

La mise en place d'un PPS repose sur quatre étapes successives :

- La description de la situation de l'élève,
- L'analyse de ses besoins,
- La définition d'un projet de réponse à ces besoins,
- La mise en œuvre effective des mesures de compensation nécessaires.

Le document de mise en œuvre du PPS (MOPPS) est rédigé conformément au modèle défini par arrêté du 6 février 2015 paru au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 19 février 2015 (Annexe 4). La mise en œuvre du PPS est évaluée tous les ans par l'équipe de suivi de la scolarisation réunie par l'enseignant référent. Le PPS est révisé au moins à chaque changement de cycle ou, à la demande de la famille, à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

C'est un élément essentiel du processus. Pour ce faire, l'équipe pédagogique prend appui :

- **Sur la plate-forme numérique [CAP école inclusive](#), mise à la disposition des enseignants et des AESH depuis la rentrée scolaire 2019 ;**

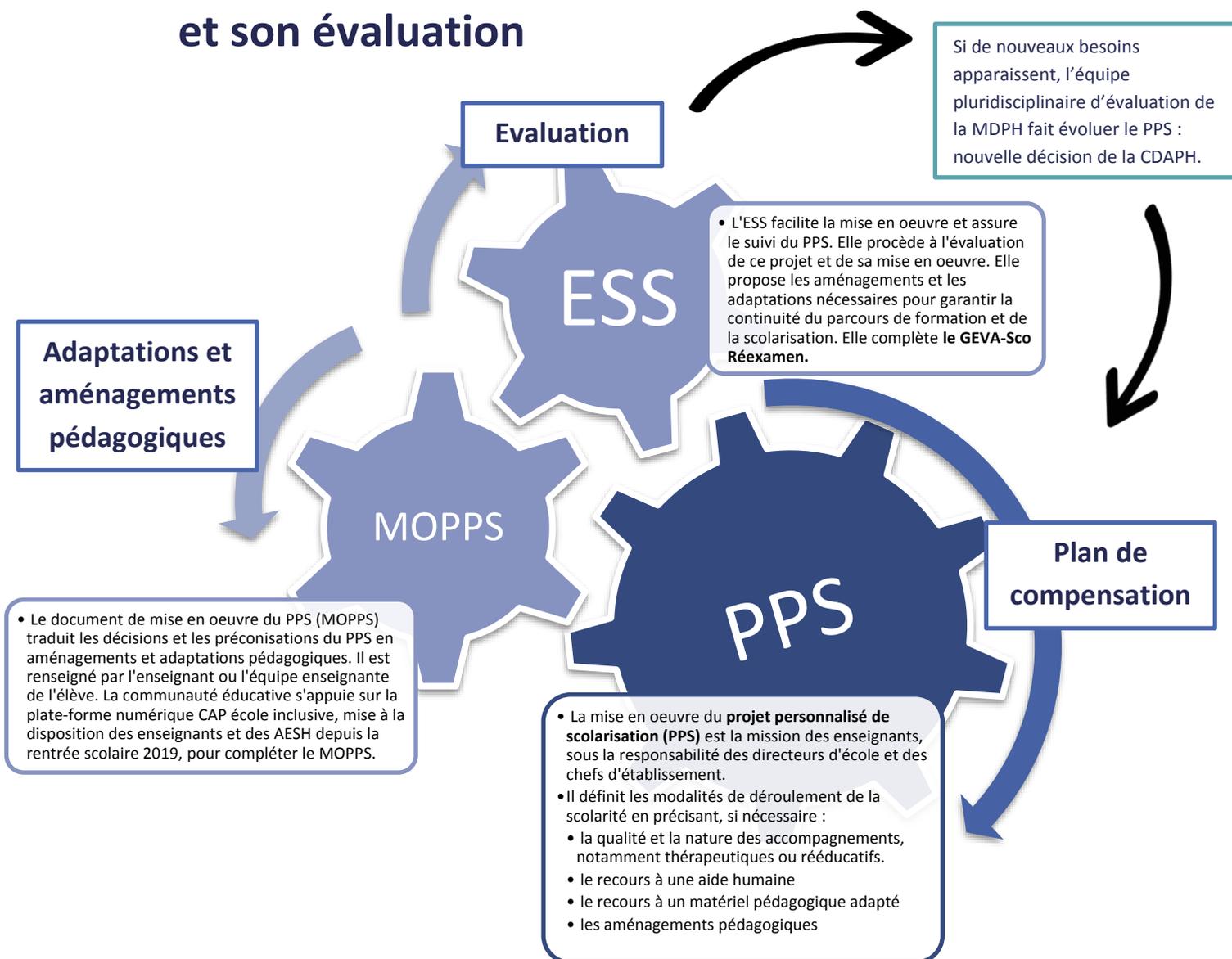
Cap école inclusive est une plateforme qui s'adresse à tous les enseignants pour favoriser la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. CAP école inclusive offre des ressources pédagogiques.



- **Une grille d'observation** à compléter en ligne ou à télécharger pour identifier les besoins d'un élève qui rencontre des difficultés d'apprentissage ;
- Qui s'articule avec des **propositions de fiches pédagogiques** qui répondent aux besoins identifiés de l'élève afin de permettre à l'enseignant d'adapter et d'aménager son enseignement ;
- **Des ressources audiovisuelles** complètent ces ressources pédagogiques. Elles ont vocation à informer et à approfondir les connaissances des enseignants afin de mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers de leurs élèves.

Cap école inclusive est un point d'appui à la formation des enseignants du premier et du second degré. Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) peuvent également accéder aux contenus proposés.

La mise en œuvre du PPS et son évaluation



3. Evolution des modalités d'accompagnement

Une évolution des modalités d'accompagnement des élèves en situation de handicap peut être proposée en équipe de suivi de scolarisation (ESS) et notifiée par la CDAPH. Ainsi, un accompagnement organisé à titre individuel peut évoluer en accompagnement mutualisé et inversement. **Quelle que soit l'évolution envisagée, elle relève d'une décision de la CDAPH.**

Les aides proposées et leur durée peuvent être modulées et adaptées au cours de l'année scolaire, à l'issue d'une réévaluation des besoins pédagogiques de l'élève par l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement, **dans le respect de la notification CDAPH (exemple ci-dessous).**

a. Les types d'aides humaines

i. L'aide individuelle

Conformément à l'article D. 351-16-4 du code de l'éducation, **l'aide individuelle** est attribuée par la CDAPH, à un élève qui a besoin d'un accompagnement soutenu et continu, pour une quotité horaire déterminée. La nécessité d'avoir une aide soutenue et continue s'applique à tout élève qui ne peut pratiquer les activités d'apprentissage sans aide durant un temps donné. Elle est accordée lorsque l'aide mutualisée ne permet pas de répondre aux besoins d'accompagnement de l'élève en situation de handicap. La CDAPH détermine les activités principales de la personne chargée de l'aide humaine individuelle.

Circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017 -Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Les étapes de votre demande :



Notification de décision suite à la demande pour NOLAN

Madame, Monsieur,

Ce courrier de notification vient en réponse à votre demande déposée le 24/04/2020 concernant votre demande.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a examiné votre demande et a rendu sa décision le 01/12/2020.

La CDAPH a attribué à votre enfant :

- une aide humaine individuelle aux élèves handicapés qui sera valable du 01/08/2020 au 31/07/2022.

Le temps d'accompagnement qui est attribué à votre enfant est le suivant : 12H00 heures.

La CDAPH a reconnu que la scolarisation de votre enfant nécessite l'aide d'une personne lui apportant une attention soutenue et continue. Durant le temps d'aide attribué, cette personne accompagnera votre enfant sur les activités précisées dans le projet personnalisé de scolarisation ou dans la présente notification (articles L351-3 et D351-16-1 du Code de l'éducation).

Détail concernant l'aide humaine aux élèves handicapés individuelle:

Les prestations qui seront prises en charge sont les suivantes :

- Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage (scolaires éducatives culturelles sportives artistiques ou professionnelles)
- Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

1. Attribué par la CDAPH.

2. Quotité horaire définie.

3. Besoin d'un accompagnement soutenu et continu.

4. Si l'élève ne peut pas pratiquer les activités sans aide durant un temps donné.

5. La CDAPH détermine les activités principales de la personne chargée de l'aide humaine.

Le cas des élèves notifiés pour un temps d'accompagnement de 100%.

Les étapes de votre demande :



Notification de décision suite à la demande pour MALIA

Madame, Monsieur,

Ce courrier de notification vient en réponse à votre demande déposée le 05/06/2020 concernant votre demande.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a examiné votre demande et a rendu sa décision le 01/12/2020.

La CDAPH a attribué à votre enfant:

- une aide humaine individuelle aux élèves handicapés qui sera valable du 01/12/2020 au 31/07/2021.

Le temps d'accompagnement qui est attribué à votre enfant est le suivant : 100,00% du temps scolaire.

La CDAPH a reconnu que la scolarisation de votre enfant nécessite l'aide d'une personne lui apportant une attention soutenue et continue. Suite à la nouvelle évaluation de la situation de votre enfant, le nombre d'heures attribué a été révisé pour répondre à ses besoins. Durant le temps attribué, la personne qui aide accompagnera votre enfant sur les activités précisées dans le projet personnalisé de scolarisation ou dans la présente notification (articles L351-3 et D351-16-1 du Code de l'éducation).

Quotité horaire **non définie**, correspond au temps de présence de l'élève à l'école.

La notification indique un accompagnement sur 100% du temps scolaire **qu'il faut comprendre 100% du temps de scolarisation**, c'est-à-dire le temps de présence de l'élève dans l'école/établissement.

Exemple 1 : Thomas est notifié AESH i 100%. Il passe le jeudi complet à l'hôpital de jour, et il se rend chez la psychomotricienne le mardi après-midi (il ne revient pas à l'école). Tout le temps de sa présence à l'école (soit 15h), il est accompagné d'une AESH i.

Exemple 2 : A son arrivée au mois de septembre dans l'école, Julie est notifiée AESH i 100%. Elle n'a pas de prise en charge, les soins tardent à se mettre en place. Elle est scolarisée à temps plein à la demande sa famille. Elle est donc accompagnée par son AESH i durant 24h (l'intégralité de son temps de scolarisation). A partir du mois de janvier, elle profite d'une scolarité en temps partagé avec l'IME : elle est deux jours à l'IME et deux jours à l'école. Elle bénéficie désormais d'un accompagnement humain de 12h (scolarisation à mi-temps).

ii. L'aide mutualisée

Conformément à l'article D. 351-16-2 du code de l'éducation, **l'aide mutualisée** est attribuée à un élève par la CDAPH, lorsqu'il a besoin d'un accompagnement sans qu'il soit nécessairement soutenu et continu. La CDAPH détermine les activités principales de la personne chargée de l'aide humaine mutualisée, sans précision de quotité horaire.

L'organisation de l'emploi du temps de ces personnels doit permettre la souplesse nécessaire à l'action de la personne chargée de l'aide humaine mutualisée, qui peut être mobilisée pour un ou plusieurs élèves à différents moments. Lorsqu'un personnel chargé de l'aide humaine mutualisée suit plusieurs élèves sur un même établissement scolaire, le partage de son temps en plages horaires fixes dédiées doit faire l'objet d'une concertation avec le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017 - Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Les étapes de votre demande :



Notification de décision suite à la demande pour Monsieur AUDREN

Madame, Monsieur,

Ce courrier de notification vient en réponse à votre demande déposée le 29/05/2020 concernant votre demande.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a examiné votre demande et a rendu sa décision le 01/12/2020.

La CDAPH a attribué à votre enfant:

- une aide humaine mutualisée aux élèves handicapés qui sera valable du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Après l'évaluation de la situation scolaire de votre enfant, la CDAPH a reconnu un besoin d'aide ne nécessitant pas une attention soutenue et continue, la personne qui aide pourra accompagner d'autres élèves. L'accompagnement dans les différentes activités précisées dans le projet personnalisé de scolarisation ou dans la présente notification sera organisé par les services de l'Education nationale (articles D351-16-1, D351-16-2 et D351-16-3 du code de l'éducation).

Détail concernant l'aide humaine aux élèves handicapés mutualisée:

Les prestations qui seront prises en charge sont les suivantes:

- Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage (scolaires éducatives culturelles sportives artistiques ou professionnelles)

1. Attribué par la CDAPH.

2. Besoin d'un accompagnement pas nécessairement soutenu et continu.

3. Pas de précision de quotité horaire.

4. Mobilisé pour un ou plusieurs élèves à différents moments.

5. La CDAPH détermine les activités principales de la personne chargée de l'aide humaine.

iii. Les missions des AESH

Les activités des AESH sont divisées en 3 domaines, sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties, voyages) :

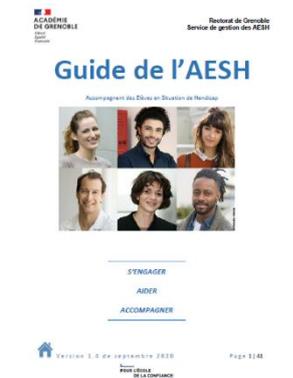
- Accompagner dans les actes de la vie quotidienne
- Accompagner dans l'accès aux activités d'apprentissage
- Accompagner dans les actes de la vie sociale et relationnelle

L'ensemble des missions sont précisées dans la circulaire n°2017-084 du 3-5-20.

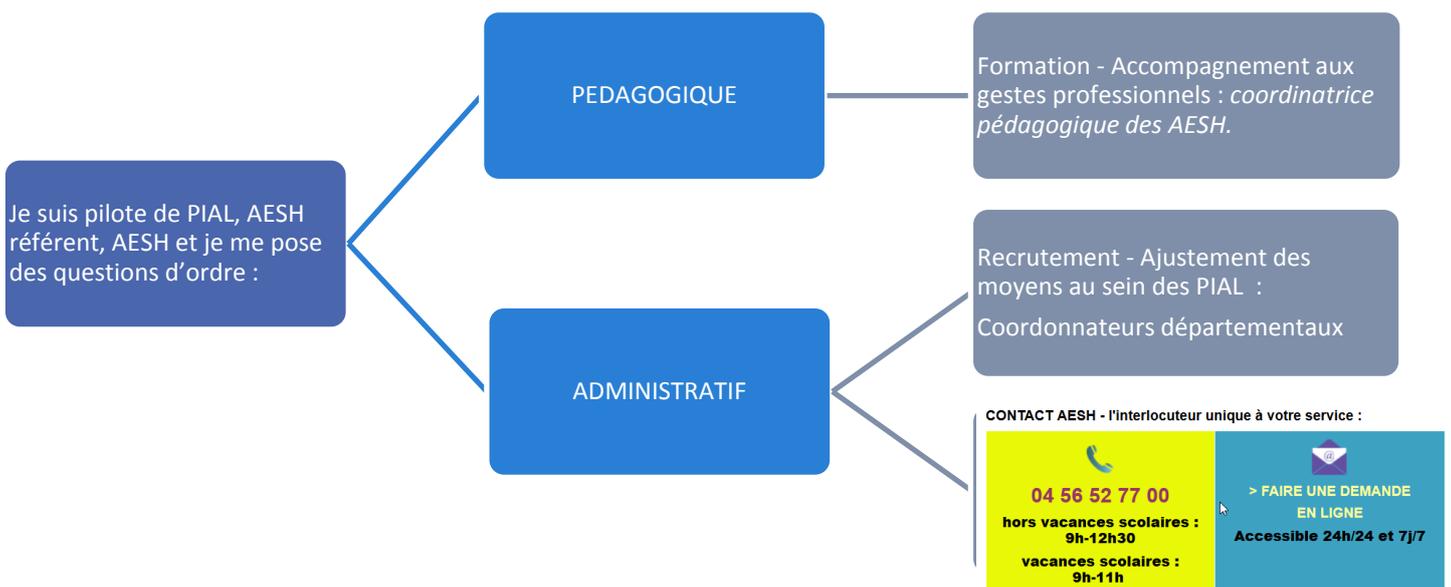
4. Le Guide académique de l'AESH

Qu'elles remontent au Service école inclusive ou évoquées lors des comités de PIAL, les questions concernant les AESH sont nombreuses sur leur type de contrat de travail, les temps de service en fonction de la durée annuelle de travail, etc.

Toutes les réponses se trouvent dans le guide de l'AESH réalisé le rectorat de l'académie de Grenoble. Ce dernier est mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la législation et l'apparition de nouvelles questions que vous pouvez vous poser au sein des PIAL.



5. AESH, à qui s'adresser ?



COMMENT GERER LES EMPLOIS DU TEMPS DES AESH

- La couverture des besoins en **AESH individuelle** est **prioritaire**, et dans le respect des quotités horaires indiquées sur la notification de la CDAPH. Elle constitue la première étape dans l'organisation et la répartition des moyens.
- Dans un second temps, les moyens en AESH sont **répartis** en fonctions des besoins des élèves notifiés par la CDAPH par **un accompagnement mutualisé**. Dans le calcul de l'adéquation des ressources AESH et des besoins d'accompagnement, il sera tenu compte d'un temps maximum de 6 heures hebdomadaires d'AESH mutualisé pour un élève.



Cette quotité pourra être augmentée uniquement dans le cas où les heures d'AESH disponibles dans l'école/établissement sont supérieures aux besoins et le temps qu'un nouvel élève notifié devant être pris en charge n'apparaissent.

(Annexe 5 : Mise en situation - La gestion des heures AESH).

ANNEXES

ANNEXE 1 – Les PIAL de l’académie et les établissements « tête de PIAL »

	Nom du PIAL	Etablissement tête de PIAL	Commune de l'établissement
07	Les Perrières	Clg Les Perrières	Annonay
07	Georges Gouy	CLG Georges Gouy	Vals lès Bains
07	Crussol	CLG de Crussol	Saint Peray
07	Léonce Vieljeux	CLG Léonce Vieljeux	Les Vans
07	Ventadour	Clg Ventadour	Privas
07	Les Deux Vallées	CLG Deux Vallées	Le Cheylard
07	Le Laoul	CLG Le Laoul	Bourg St Andéol
07	Joseph Durand	CLG Joseph Durand	Montpezat
07	Marie Curie	Clg M. Curie	Tournon
07	Henri Ageron	CLG Henri Ageron	Vallon Pont d'Arc
07	du Vivarais	Clg du Vivarais	Lamastre
26	St V Nord	Collège Denis Brunet	St Sorlin en Valoire
26	St V Sud	Collège André Cotte	Saint Vallier
26	VH Nord	Collège Pays de l'Herbasse	Saint Donat
26	VH Sud	Collège Gérard Gaud	Bourg les Valence
26	RI Ouest	Collège Malraux	Romans
26	RI Est	Collège Lapassat	Romans
26	RV Centre	Collège de l'Europe	Bourg de Péage
26	RV Périphérie	Collège Malossane	St Jean en Royans
26	VR Nord	Collège Jean Zay	Valence
26	VR Centre	Collège Paul Valéry	Valence
26	VR Sud	Collège Emile Loubet	Valence
26	CVD Nord	Collège Jean Macé	Portes lès Valence
26	CVD Sud	Collège Daniel Faucher	Loriol
26	C Périphérie	Ernest Chalamel	Dieulefit
26	C Centre	Collège Revesz Long	Crest
26	N Ouest	Collège Lis Isclo d'Or	Pierrelatte
26	N Est	Collège René Barjavel	Nyons
26	M Nord	Collège Olivier de Serres	Cléon d'Andran
26	M Est	Collège Marguerite Duras	Montélimar
26	M Sud	Collège Gustave Monod	Montélimar
38	CHARVIEU CHAVAGNEUX	Collège Martin Luther King	Charvieu Chavagneux
38	SAINT QUENTIN FALLAVIER	Collège Les Allinges	St Quentin Fallavier
38	ISLE D'ABEAU	Collège Stephen Hawking	L'Isle d'Abeau
38	CREMIEU	Collège Lamartine	Crémieu
38	VILLEFONTAINE	Collège René Cassin	Villefontaine
38	BOURGOIN JALLIEU	Collège Allende	Bourgoin Jailleu
38	MORESTEL	Collège F. Auguste Ravier	Morestel
38	LA TOUR DU PIN	Collège Le Calloud	La Tour du Pin
38	PONT DE BEAUVOISIN	Collège Le Guillon	Le Pont de Beauvoisin
38	VOIRON	Collège La Garenne	Voiron

38	MOIRANS	Collège Le Vergeron	Moirans
38	SAINT MARCELLIN	Collège Le Savouret	St Marcellin
38	TULLINS	Collège Condorcet	Tullins
38	SAINT JEAN DE BOURNAY	Collège Fernand BOUVIER	St Jean de Bournay
38	LA COTE SAINT ANDRE	Collège Jongking	La Côte St André
38	SAINT MAURICE L'EXIL	Collège Frédéric Mistral	St Maurice l'Exil
38	PONT EVEQUE	Collège Georges Brassens	Pont Eveque
38	VIENNE	Collège Ponsard	Vienne
38	SASSENAGE	Collège Alexandre Fleming	Sassenage
38	COUBLEVIE	Collège Plan Menu	Coublevie
38	ECHIROLLES secteur 1	Collège Jean VILAR	Echirolles
38	FONTAINE	Collège Jules Vallès	Fontaine
38	EYBENS	Collège Les Saules	Eybens
38	GRENOBLE secteur 1	CLG STENDHAL	Grenoble
38	DOMENE	Collège La Moulinière	Domène
38	SAINT MARTIN LE VINOUX	Collège Chartreuse	St Martin le Vinoux
38	GRENOBLE secteur 2	Collège Aimé Césaire	Grenoble
38	ECHIROLLES secteur 2	Collège Pablo Picasso	Echirolles
38	GRENOBLE secteur 3	Collège Charles Munch	Grenoble
38	PONTCHARRA	Collège Marcel Chêne	Pontcharra
38	VIF	Collège le Masegu	Vif
38	CORENC	Collège Jules Flandrin	Corenc
38	VILLARD BONNOT	Collège Belledonne	Villard Bonnot
38	PONT DE CLAIX	Collège Nelson Mandela	Pont de Claix
38	VIZILLE	Collège Les Mattons	Vizille
38	SAINT MARTIN D'HERES	Collège Fernand Léger	St Martin d'Hères
38	VILLARD DE LANS	Cité scolaire Jean Prévost	Villard de Lans
73	AIX NORD	CLG Garibaldi	Aix lès Bains
73	AIX SUD	Collège Marlioz	Aix lès Bains
73	AVANT PAYS	CLG La Forêt	St Genix sur Guiers
73	COGNIN-LA MOTTE	CLG Henri Bordeaux	Cognin
73	CHAMBERY-BISSY	CLG Cote Rousse	Chambéry
73	CHAMBERY CENTRE 1	CLG Louise de Savoie	Chambéry
73	CHAMBERY CENTRE 2	CLG Jules Ferry	Chambéry
73	CHAMBERY SUD-EST	CLG J. et X. de Maistre	ST Alban Leysse
73	COMBE DE SAVOIE	CLG Pierre et Marie Curie	Montmélian
73	ALBERTVILLE NORD	CLG Jean Moulin	Albertville
73	ALBERTVILLE SUD	CLG Combe de Savoie	Albertville
73	TARENTEISE	CLG Jean Rostand	Moutiers
73	MAURIENNE	CLG Maurienne	ST Jean de Maurienne
74	PIAL LE SEMNOZ SEYNOD	CLG LE SEMNOZ	Seynod
74	PIAL BEAUREGARD CRAN-GEVRIER	CLG BEAUREGARD	Cran-Gevrier
74	PIAL JEAN MONNET SAINT-JORIOZ	CLG JEAN MONNET	Saint-Jorioz
74	PIAL LES ARAVIS THONES	CLG LES ARAVIS	Thônes
74	PIAL GABRIEL FAURE ANNECY	CLG GABRIEL FAURE	Annecy
74	PIAL EVIRE ANNECY-LE-VIEUX	CLG EVIRE	Annecy le Vieux
74	PIAL SIMONE VEIL POISY	CLG SIMONE VEIL	Poisy

74	PIAL RAOUL BLANCHARD ANNECY	CLG RAOUL BLANCHARD	Annecy
74	PIAL JACQUES PREVERT GAILLARD	CLG JACQUES PREVERT	Gaillard
74	PIAL MICHEL SERVET ANNEMASSE	CLG MICHEL SERVET	Annemasse
74	PIAL PAUL LANGEVIN VILLE-LA-GRAND	CLG PAUL LANGEVIN	Ville la Grand
74	PIAL LA PIERRE AUX FEES REIGNIER	CLG LA PIERRE AUX FEES	Reignier-Esery
74	PIAL GASPARD MONGE SAINT-JEOIRE	CLG GASPARD MONGE	St Jeoire
74	PIAL JEAN MARIE MOLLIET BOEGE	CLG JEAN MARIE MOLLIET	Boège
74	PIAL LES ALLOBROGES LA ROCHE-SUR-FORON	CLG LES ALLOBROGES	La Roche sur Foron
74	PIAL LOUIS ARMAND CRUSEILLES	CLG LOUIS ARMAND	Cruseilles
74	PIAL JEAN JACQUES GALLAY SCIONZIER	CLG JEAN JACQUES GALLAY	Scionzier
74	PIAL ANTHONIOZ DE GAULLE CLUSES	CLG ANTHONIOZ DE GAULLE	Cluses
74	PIAL LES RIVES DU LEMAN EVIAN-LES-BAINS	CLG LES RIVES DU LEMAN	Evian
74	PIAL HENRI CORBET ST JEAN D'AULPS	CLG HENRI CORBET	St Jean d'Aulps
74	PIAL LE CLERGEON RUMILLY	CLG LE CLERGEON	Rumilly
74	PIAL DU MONT DES PRINCES SEYSSSEL	CLG DU MONT DES PRINCES	Seyssel
74	PIAL DU VERNEY SALLANCHES	CLG du Verney	Sallanches
74	PIAL DE VARENS PASSY	CLG DE VARENS	Passy
74	PIAL JJ ROUSSEAU ST JULIEN	CLG JJ ROUSSEAU	Saint Julien en Genevois
74	PIAL THEODORE MONOD MARGENCEL	CLG THEODORE MONOD	Margencel
74	PIAL JJ ROUSSEAU THONON LES BAINS	CLG JEAN JACQUES ROUSSEAU	Thonon lès Bains

ANNEXE 2 – Fiches de demande d'intervention des EMAS

Fiche de Demande d'Intervention de l'Equipe Mobile d'Appui Médico-Social à la Scolarisation



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie



« La finalité des équipes mobiles d'appui est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative. »¹

Commune : _____ Circonscription : Cliquez _____ Secteur PIAL : Cliquez _____

Nom de l'école/établissement : _____ 1^{er} degré 2nd degré PUBLIC PRIVE

Contexte de la demande

Demande rédigée par :

NOM & Prénom	Fonction	Courriel

NOM et Prénom de l'enseignant ou du professeur principal (si différent) _____

Nature des difficultés rencontrées par le (les) professionnels

Attente(s) & Besoins de la Communauté Educative vis-à-vis de l'Equipe Mobile d'Appui Médico-Social

- Conseil, participation à de actions de sensibilisation au handicap
Précisions :
- Apporter appui, conseil relatif à l'accompagnement pédagogique de l'élève en situation de handicap
Précisions :

¹ CIRCULAIRE N°DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap

Demande d'appui, expertise pour la gestion d'une situation difficile

Précisions :

Autre(s) :

Réponse(s) déjà apportée(s)

Ressources Education Nationale : Psychologue scolaire Enseignant(s) Ressource(s) RASED ASH 74

Plateforme « Cap école inclusive » Autre :

Autres ressources :

Rencontre de la famille Autre :

Aménagements pédagogiques : Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Plan d'Accueil Individualisé (PAI)

Autre(s) :

Observations(s) :

Identification de l'élève

NOM & Prénom

F

M

Date de naissance

Cliquez pour entrer une date

Classe

Cliquez :

L'élève bénéficie-t-il d'une notification MDPH ?

Oui

Non

Demande en cours

Notification(s)

AEEH

AESH

Matériel Pédagogique Adapté

SESSAD

Etablissement Médico-Social

Date : Cliquez pour entrer une date

Enseignant(e) Référent(e) (si existant)

Cliquez

Suivi(s) en Etablissement ou Service Médico-Social (ESMS)

Oui

Non

En attente de place

Informations supplémentaires :

Suivi(s) en Libéral (orthophonie, ergothérapeute, etc.)

Oui

Non

En attente de place

Informations supplémentaires :

Frein(s) à la scolarité pour l'élève

Point(s) d'appui(s) et Ressources de l'élève

Date : Cliquez pour entrer une date
d’Etablissement

Signature du Directeur ou du Chef

Ce document est à adresser aux personnes suivantes :

- Correspondante départementale PIAL - Mme Durieux : aurore.bastard@ac-grenoble.fr

CADRE RESERVE AUX COORDINATEURS PIAL

Avis : Favorable Défavorable ²

Observations :

² Après « Avis Favorable », le présent document est à transmettre à :
Coordination de l’EMAS CHAMPIONNET 74
Contacts : Emilie BOCCARD – emilie.boccard@championnet-asso.fr
Ella BOCHET – ella.bochet@championnet-asso.fr

Fiche de Demande d'Intervention de l'Equipe Mobile d'Appui Médico-Social à la Scolarisation (pour les Bassins de l'Albanais-Annécien, du Genevois & du Chablais)

« La finalité des équipes mobiles d'appui est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative. »³

Commune : _____ Circonscription : Cliquez _____ Secteur PIAL : Cliquez _____
 Nom de l'école / établissement : _____ 1^{er} degré 2nd degré PUBLIC
 PRIVE

Contexte de la demande

Demande rédigée par		
NOM & Prénom	Fonction	Courriel

NOM et Prénom de l'enseignant ou du professeur principal (si différent) _____

Nature des difficultés rencontrées par le (les) professionnel(s)

Attente(s) & Besoins de la Communauté Educative vis-à-vis de l'Equipe Mobile d'Appui Médico-Social

Conseil, participation à des actions de sensibilisation au handicap
 Précisions : _____
 Apporter appui, conseil relatif à l'accompagnement pédagogique de l'élève en situation de handicap
 Précisions : _____
 Demande d'appui, expertise pour la gestion d'une situation difficile
 Précisions : _____
 Autre(s) : _____

Réponse(s) déjà apportée(s)

Ressources Education Nationale : Psychologue scolaire Enseignant(s) Ressource(s)

³ CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap

Autre Ressources : RASED ASH74
 Aménagements pédagogiques : Plateforme « Cap école inclusive » Autre :
 Rencontre de la famille Autre :
 Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)
 Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
 Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
 Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Autre(s) :
 Observation(s) :

Identification de l'élève

NOM Prénom		<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M
Date de naissance	Cliquez pour entrer une date.	Classe	Cliquez

L'élève bénéficie-t-il d'une notification MDPH ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Demande en cours
--	---

Notification(s)	<input type="checkbox"/> AEEH <input type="checkbox"/> AESH <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> Matériel Pédagogique Adapté <input type="checkbox"/> SESSAD <input type="checkbox"/> Etablissement Médico-Social Date : Cliquez pour entrer une date.
-----------------	--

Enseignant(e) Référent(e) (si existant)	Cliquez
---	---------

Suivi(s) en Etablissement ou Service Médico-Social (ESMS)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En attente de place
---	--

Informations supplémentaires :

Suivi(s) en Libéral (orthophonie, ergothérapeute, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En attente de place
---	--

Informations supplémentaires :

Frein(s) à la scolarité pour l'élève

Point(s) d'appui(s) et Ressources de l'élève

Date : Cliquez pour entrer une date.

Signature du Directeur ou du Chef d'Etablissement

Ce document est à adresser aux personnes suivantes :

- Correspondante départementale PIAL pour le bassin du Chablais - Mme Durieux : aurore.bastard@ac-grenoble.fr
- Correspondante départementale PIAL pour les Bassins de l'Albanais-Annécien et du Genevois - Mme Pozzi :

caroline.pozzi@ac-grenoble.fr

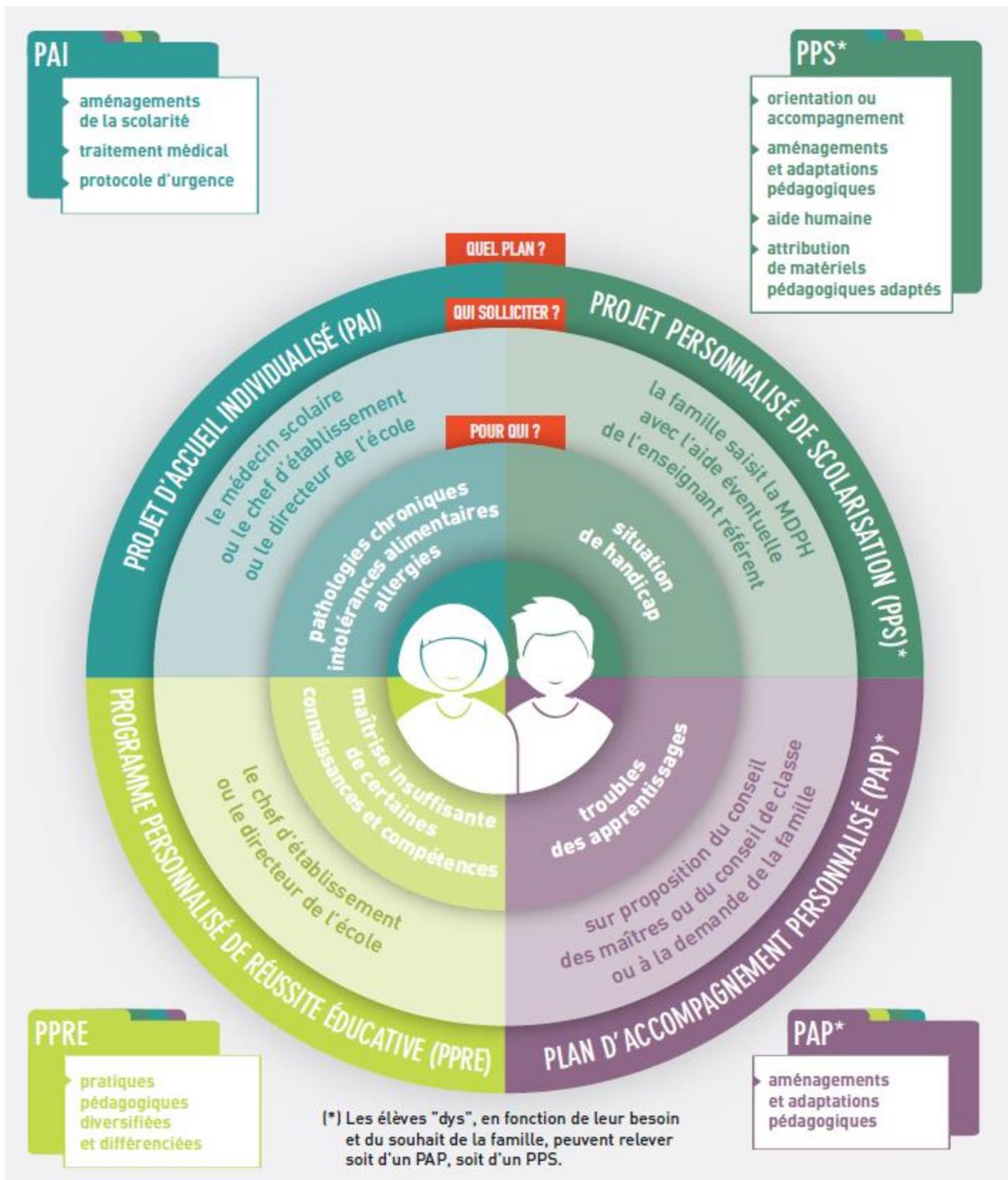
CADRE RESERVE AUX CORRESPONDANTES DEPARTEMENTALES PIAL

Avis : Favorable Défavorable ⁴

Observations :

⁴ Après « Avis Favorable », le présent document est à transmettre à :
Coordination des ÉMAS de l'Association Départementale des PEP74
Contact : M. Jérôme Roch – contact.emas@pepsmb.fr

ANNEXE 3 – Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves



ANNEXE 4 – Le document de mise en œuvre du PPS (MOPPS)



Pôle ressource de la circonscription de St Chamond Conseils pour bien remplir le document « MISE EN ŒUVRE DU PPS »

Ce document est avant tout **PEDAGOGIQUE**.

C'est une feuille de route qui permet, pour une année scolaire, de **penser le parcours de formation** d'un élève en situation de handicap. C'est un document qui permet de **formaliser les objectifs d'apprentissage et les adaptations et/ou compensations** susceptibles d'améliorer la réussite de l'élève.

Elle est remplie pendant la première période scolaire (septembre – octobre), dans le cadre d'une réunion de l'équipe éducative par exemple. Elle peut être rédigée en coopération avec les autres professionnels qui contribuent à la réussite du parcours scolaire (partenaires de soin, partenaires éducatifs, enseignant spécialisé...).

Cette « MISE EN ŒUVRE DU PPS » servira d'appui à l'évaluation de la scolarisation de l'élève lors de la réunion d'ESS, qui aura lieu plus tard dans l'année. Elle contribuera à compléter le GEVAsco.

Cette « MISE EN ŒUVRE DU PPS » sera communiquée à la famille et à tous les partenaires.

Détails



ANNEE SCOLAIRE :

Projet personnalisé de scolarisation Document de mise en œuvre – École élémentaire

En application de l'arrêté du 6 février 2015 relatif au PPS
Vu la circulaire du 08/08/2016



Renseignements administratifs

Nom :

Prénom :

Établissement scolaire :

Établissement ou service médico-social :

Scolarisation actuelle :

Cycle 2

Cycle 3



Prescriptions de la CDAPH :

1. Aide humaine à la scolarisation (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins) :

- AVS (en cohérence avec la notification)

AVS-I avec quotité horaire/temps effectif de scolarisation en milieu ordinaire : Nombre d'heures : heures. (ou pourcentage du temps de scolarisation en milieu ordinaire : %)

AVS-M

Cette page concerne les missions de l'aide humaine. Se référer à la notification CDAPH pour recopier.

Préciser la déclinaison des activités principales indiquées sur la notification

1. Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne

1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort

- Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
- S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

1.2 Aider aux actes essentiels de la vie

- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale
- Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'alimentation

Si une activité n'a pas été pointée par la MDPH, mais nécessaire, la pointer également. Elle fera l'objet d'un échange lors de l'ESS.

Emploi du temps de l'élève, prenant en compte les éléments du projet personnalisé de scolarisation :

Articulation entre les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales (cf. PPS point 2)

Répartition entre les différents lieux (établissement scolaire ordinaire, établissement et service médico-sociaux, domicile) ; indiquer « AVS », le cas échéant

Semaine	Matin	Déjeuner	Après-midi	Périscolaire
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Samedi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans chaque case, préciser la nature, le lieu de l'intervention. Le cas échéant, préciser la présence de l'AESH, l'utilisation de MPA

2. Utilisation du matériel pédagogique adapté (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins) (Disciplines, Modalité d'utilisation, logiciels utilisés, objectifs...)

3. Mise en œuvre des priorités et objectifs (cf. PPS point 2)

Zone à rédiger
MPA : préciser les disciplines concernées, les objectifs de l'utilisation, le moyen dont l'élève va communiquer sa production, la personne chargée d'aider l'élève dans l'utilisation

Zone à rédiger
Priorités et objectifs :
Niveau homogène ou hétérogène ?
Objectifs comparables à la classe d'âge ou programmation adaptée ?
Programme complet ou partiel ?
Référence aux programmes, au socle commun ?
Préciser les objectifs d'apprentissage.

5. Mise en œuvre des préconisations (cf. PPS point 5)

Voici une liste de points de difficultés possibles qui peuvent guider vos observations et nécessiter des aménagements et adaptations pédagogiques :

<u>Orientation</u>	Dans le temps Dans l'espace Par rapport à soi, aux autres, aux objets
<u>Attention</u>	Maintien de l'attention Partage de l'attention (ex. : écrire et écouter en même temps)
<u>Mémoire</u>	A court terme A moyen terme Se remémorer
<u>Motricité</u>	Déplacements intérieur/extérieur Lenteur psychomotrice Agitation psychomotrice Coordination (manuelle, oculo-manuelle) Contractions/mouvements involontaires Douleurs
<u>Vision</u>	Perception visuelle Discrimination visuelle Poursuite oculaire (suivre avec les yeux)

Rien à compléter

Il s'agit d'observables dans différents domaines afin d'affiner les adaptations pertinentes

En fonction de ces observations, quels sont les aménagements et adaptations pédagogique de la scolarité que vous avez mis en place :

1. Organisation de l'environnement de l'élève (dans l'école, la classe)

- Expliquer les lieux et leur fonctionnement (renouveler si besoin)
- Présenter les personnes, leurs fonctions et leur rôle (renouveler si besoin)
- Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
- Enumérer, expliquer, afficher le déroulement de la journée et des activités
- Attribuer une place, si besoin isolée, installée le cas échéant à proximité du matériel adapté et des affichages personnalisés
- Permettre des temps de pauses
- Aménager les lieux pour prévoir un « sas » lorsque la tension est trop vive, éviter une crise et permettre de s'apaiser
- Etre attentif aux afférences sonores (sensibilité aux bruits)
- Veiller à la visibilité et la clarté des écrits et des affichages
- Récréation : organiser des activités alternatives

Cocher les aménagements PRIORITAIRES et REALISABLES au regard des difficultés pointées.

Attention, il n'est pas efficient de cocher trop d'aménagements !

Zone à rédiger

Cette zone permet de rajouter des aménagements plus pertinents que ceux listés plus haut.

Il existe trois modèles de MOPPS :

- Document maternelle
- Document élémentaire
- Document second degré



Projet personnalisé de scolarisation Document de mise en œuvre – École maternelle

En application de l'arrêté du 6 février 2015 relatif au PPS Vu la
circulaire n°2016-117 du 8-8-2016

Renseignements administratifs

Nom : _____ Prénom : _____

Établissement scolaire : _____

Établissement ou service médico-social : _____

Scolarisation actuelle : _____

Emploi du temps de l'élève, prenant en compte les éléments du projet personnalisé de scolarisation :

- Indiquer les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales (cf. PPS point 2)
- Préciser les horaires de présence de l'AVS, le cas échéant

Semaine	Matin	Déjeuner	Après-midi	périscolaire
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				

1. Aide humaine à la scolarisation (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins) :

• **AVS** (en cohérence avec la notification)

AVS-I avec quotité horaire/temps effectif de scolarisation en milieu ordinaire :

Nombre d'heures : _____

ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : _____

AVS-M

Préciser la déclinaison des activités principales indiquées sur la notification

1. Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne (menu déroulant)

1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort

Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé

S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

1.2 Aider aux actes essentiels de la vie

Aider à l'habillage et au déshabillage

Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale

Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation

et à l'élimination

1.3. Favoriser la mobilité

Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés

Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie

Considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts

2. Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage

Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences

Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps

Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer

Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés

Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune

Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel

Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes

Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise

3. Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de

Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement

Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit

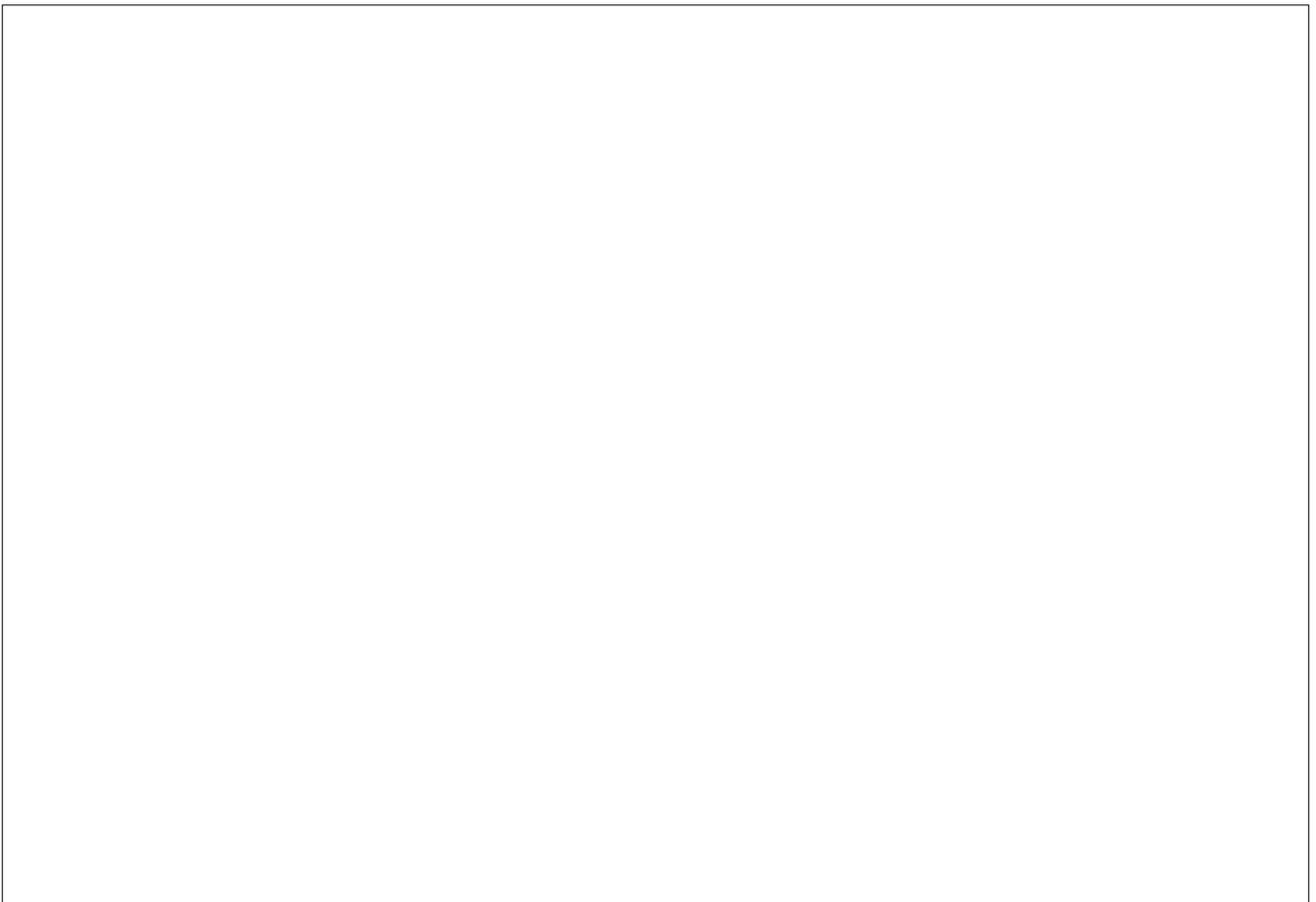
Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés

2. Utilisation du matériel pédagogique adapté (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins)

(Disciplines, Modalité d'utilisation, logiciels utilisés, objectifs...)

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to provide details about the use of adapted pedagogical material.

3. Mise en œuvre des priorités et objectifs (cf. PPS point 2)

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to describe the implementation of priorities and objectives.

4. Utilisation de l'informatique (cocher la case si nécessaire):

Ordinateur et Tablette	<input type="checkbox"/>
Clef USB	<input type="checkbox"/>
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions	<input type="checkbox"/>
Logiciels ou applications spécifiques	<input type="checkbox"/>

5. Mise en œuvre des préconisations (cf. PPS point 5)

Voici une liste de points de difficultés possibles qui peuvent guider vos observations et nécessiter des aménagements et adaptations pédagogiques :

Orientation

Dans le temps
 Dans l'espace
 Par rapport à soi, aux autres, aux objets

Attention

Maintien de l'attention
 Partage de l'attention (ex. : écrire et écouter en même temps)

Mémoire

A court terme
 A moyen terme
 Se remémorer

Motricité

Déplacements intérieur/extérieur
 Lenteur psychomotrice
 Agitation psychomotrice
 Coordination (manuelle, oculo-manuelle)
 Contractions/mouvements involontaires
 Douleurs

Vision

Perception visuelle
 Discrimination visuelle
 Poursuite oculaire (suivre avec les yeux)
 Champ visuel
 Vision des couleurs

Cognition

Structuration de la pensée
 Abstraction
 Copie/imitation
 Organisation et planification
 Gestion du temps
 Flexibilité cognitive
 Résolution de problèmes

Fonctions du langage

Expression langage oral (clarté et construction)
 Parole (émission, fluidité, rythme, vitesse)
 Expression langage écrit
 Expression gestuelle
 Communication par pictogrammes
 Compréhension
 Fonctions sémantiques et symboliques
 Structure grammaticale
 Réception langage oral (troubles auditifs)
 Discrimination auditive
 Réception langage écrit (troubles visuels)
 Discrimination visuelle

Relations sociales

Contact visuel
 Contact physique
 Prise de décisions,
 Gestion de sa sécurité
 Respect des règles de vie

Aménagements et adaptations pédagogiques de la scolarité mis en place (en fonction des observations de l'élève effectuées à l'aide de la grille disponible dans le guide d'utilisation)

a) organisation de l'environnement de l'élève (dans l'école, la classe)

Expliquer les lieux et leur fonctionnement (renouveler si besoin)
Présenter les personnes, leurs fonctions et leur rôle (renouveler si besoin)
Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Attribuer une place, si besoin isolée, si besoin y installer à proximité du matériel adapté et des affichages personnalisés
Aménager les lieux pour prévoir un « sas » lorsque la tension est trop vive, éviter une crise et permettre de s'apaiser.
Permettre des temps de pauses
Diminuer les afférences sonores (sensibilité aux bruits)
Veiller à la visibilité et la clarté des affichages
Afficher, expliquer le déroulement de la journée et des activités

b) Gestes professionnels adaptés en fonction des spécificités de l'élève

Utiliser des consignes simples et n'en donner qu'une à la fois
Construire des procédures pour développer son autonomie dans les activités de la classe
Avoir des attentes accessibles et adaptées à la situation de l'élève (tolérance vis-à-vis du comportement, durée d'attention, objectifs d'apprentissage, ...)
Se concentrer sur un objectif d'apprentissage et en proposer plusieurs approches
Identifier l'objectif d'apprentissage visé
Maintenir l'attention de l'élève sur l'activité par des sollicitations régulières (attirer son attention sur un élément, lui poser des questions, ...)
Multiplier les situations concrètes, éviter le langage abstrait ou imagé
Adapter son niveau d'exigence
Accepter les modes d'expression spécifiques de l'élève (mots, gestes,...)
Prendre en compte les contraintes et la fatigabilité (lenteur, surcharge, attention, concentration...) en acceptant de différer, segmenter, limiter l'activité
Définir des modalités spécifiques de la récréation
Poursuivre les accompagnements adaptés sur les temps informels ou hors la classe et être particulièrement vigilant sur les récréations (risques d'instrumentalisation, de maltraitance ou de harcèlement)
Donner la possibilité à l'enfant de s'approprier les jeux ou le matériel de manière individuelle, en dehors des temps habituels

c) Gestion du vivre ensemble

Anticiper la gestion des comportements difficiles chroniques
Adopter, au sein de l'équipe pédagogique, une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales afin de permettre à l'élève de construire des repères sociaux stables et structurants
Faire preuve de constance dans les réponses apportées aux comportements
Nommer les émotions ou aider l'élève à exprimer et nommer ses émotions
Présenter la situation aux autres élèves, en leur expliquant que l'élève ne fait pas preuve d'une attitude de rejet à leur égard, mais qu'il s'agit d'une réaction à un trouble particulier
Rechercher avec l'enfant et ses camarades des façons d'entrer en contact
Expliquer / montrer les contacts physiques appropriés, et comment manifester sa sympathie à un adulte ou à un camarade de manière adaptée

d) Aménagements et adaptations pédagogiques

Privilégier la prise de parole en petits groupes
Généraliser les rituels et accepter les répétitions
Varié les canaux (auditif, visuel, gestuel, oral...) dans les activités
Varié les outils et supports de repérage du temps
Expliciter toute règle
Privilégier les aides visuelles
Systematiser des procédures simples pour les activités (ex : procédure « pour faire ... il faut... », liste, ...)
Privilégier les entrées d'activités ou d'apprentissages par des mises en situation, le vécu, la manipulation
Multiplier les jeux autour de la mémoire (memory, Kim...)
Trouver des alternatives aux réalisations pratiques (encastrement, découpage, collage, pliage...)
Valoriser les commentaires de l'élève plutôt que la réalisation ou la qualité de dessins
Multiplier les situations de discriminations visuelles /auditives
Multiplier les situations orales (rimes, sons, syllabes, ...) les situations de répétitions (comptines, chansons, vire langue, ...) les situations d'expression à haute voix
Adapter et aménager les supports de graphisme
Proposer plusieurs types et tailles de caractères, voir ce qui convient le mieux
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis, ...)
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie
Multiplier les démarches de recherche et d'hypothèse
Multiplier les jeux de classements et de tri
Accepter le comptage sur les doigts
Mettre en place des activités de repli ou de répit



Projet personnalisé de scolarisation Document de mise en œuvre – École élémentaire

En application de l'arrêté du 6 février 2015 relatif au PPS Vu la
circulaire n°2016-117 du 8-8-2016

Renseignements administratifs

Nom : _____ Prénom : _____

Établissement scolaire : _____

Établissement ou service médico-social : _____

Scolarisation actuelle : _____

Cycle 2

Cycle 3

Emploi du temps de l'élève, prenant en compte les éléments du projet personnalisé de scolarisation :

- indiquer les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales (cf. PPS point 2)
- Préciser les horaires de présence de l'AVS, le cas échéant

Semaine	Matin	Déjeuner	Après-midi	périscolaire
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				

1. Aide humaine à la scolarisation (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins) :

• **AVS** (en cohérence avec la notification)

AVS-I avec quotité horaire/temps effectif de scolarisation en milieu ordinaire :

Nombre d'heures : _____

ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : _____

AVS-M

Préciser la déclinaison des activités principales indiquées sur la notification

1. Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne (menu déroulant)

1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort

Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé

S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

1.2 Aider aux actes essentiels de la vie

Aider à l'habillage et au déshabillage

Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale

Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation

et à l'élimination

1.3. Favoriser la mobilité

Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés

Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie

Considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts

2. Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage

Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences

Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps

Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer

Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés

Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune

Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel

Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes

Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise

3. Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de

Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement

Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit

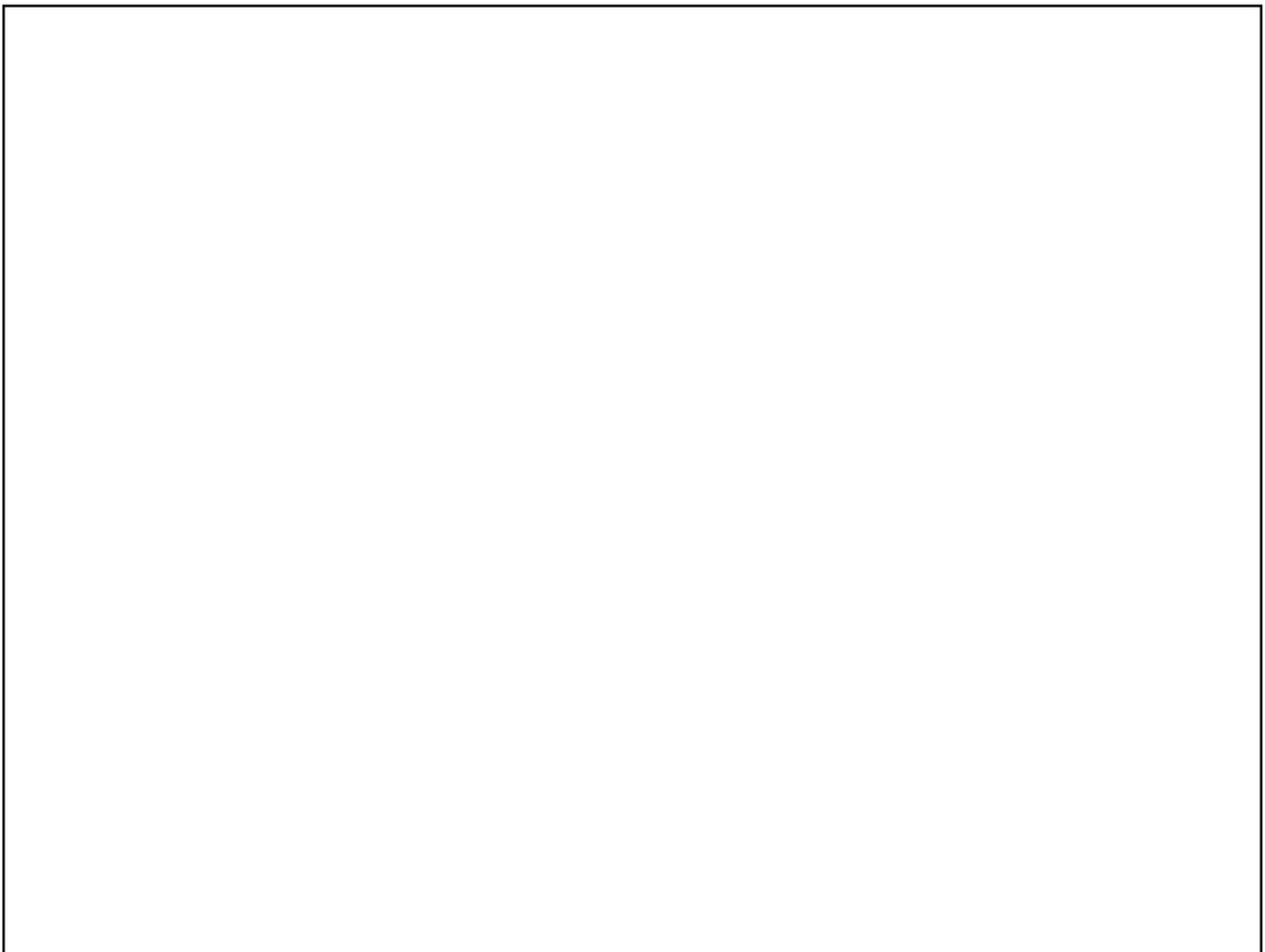
Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés

2. Utilisation du matériel pédagogique adapté (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins)

(Disciplines, Modalité d'utilisation, logiciels utilisés, objectifs...)

A large, empty rectangular box with a black border, intended for the user to provide details about the use of adapted pedagogical material.

3. Mise en œuvre des priorités et objectifs (cf. PPS point 2)

A large, empty rectangular box with a black border, intended for the user to describe the implementation of priorities and objectives.

4. Utilisation de l'informatique (cocher la case si nécessaire):

Ordinateur et Tablette	<input type="checkbox"/>
Clef USB	<input type="checkbox"/>
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions	<input type="checkbox"/>
Logiciels ou applications spécifiques	<input type="checkbox"/>

5. Mise en œuvre des préconisations (cf. PPS point 5)

Orientation

Dans le temps

Dans l'espace

Par rapport à soi, aux autres, aux objets

Organisation et planification

Gestion du temps

Flexibilité cognitive

Résolution de problèmes

Attention

Maintien de l'attention

Partage de l'attention (ex. : écrire et écouter en même temps)

Fonctions du langage

Expression langage oral (clarté et construction)

Parole (émission, fluidité, rythme, vitesse)

Expression langage écrit

Expression gestuelle

Communication par pictogrammes

Compréhension

Fonctions sémantiques et symboliques

Structure grammaticale

Réception langage oral (troubles auditifs)

Discrimination auditive

Réception langage écrit (troubles visuels)

Discrimination visuelle

Mémoire

A court terme

A moyen terme

Se remémorer

Motricité

Déplacements intérieur/extérieur

Lenteur psychomotrice

Agitation psychomotrice

Coordination (manuelle, oculo-manuelle)

Contractions/mouvements involontaires

Douleurs

Relations sociales

Contact visuel

Contact physique

Prise de décisions,

Gestion de sa sécurité

Respect des règles de vie

Vision

Perception visuelle

Discrimination visuelle

Poursuite oculaire (suivre avec les yeux)

Champ visuel

Vision des couleurs

Cognition

Structuration de la pensée

Abstraction

Copie/imitation

Gestion du vivre ensemble

Anticiper la gestion des comportements difficiles chroniques
Adopter, au sein de l'équipe pédagogique, une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales afin de permettre à l'élève de construire des repères sociaux stables et structurants
Faire preuve de constance dans les réponses apportées aux comportements
Nommer les émotions ou aider l'élève à exprimer et nommer ses émotions
Présenter la situation aux autres élèves, en leur expliquant que l'élève ne fait pas preuve d'une attitude de rejet à leur égard, mais qu'il s'agit d'une réaction à un trouble particulier
Rechercher avec l'enfant et ses camarades des façons d'entrer en contact
Expliquer / montrer les contacts physiques appropriés, et comment manifester sa sympathie à un adulte ou à un camarade de manière adaptée

Évaluations

Accorder plus de temps selon les exercices demandés
Donner les consignes à l'oral
Diminuer le nombre d'exercices ou de questions
Différencier les supports de l'évaluation de façon à limiter l'écrit (Interrogation orale, QCM, schémas à légender, exercices à trous, à cocher, à relier...)
Différencier les supports de l'évaluation de façon à limiter l'oral (Passage par l'écrit, QCM, schémas à légender, exercices à trous, à cocher, à relier...)
Autoriser le recours aux différents outils utilisés (outils mnémotechniques, calculatrice...)
N'évaluer l'orthographe que si c'est l'objet de l'évaluation
Ne pas pénaliser le soin, l'écriture, la réalisation de figures...
Evaluer les progrès pour encourager les réussites

Lecture, langage oral

Adapter la présentation des textes et des illustrations (séparer textes et images, pas de multi
Adapter le texte à lire : donner à lire des textes où l'espace entre les mots est accru, s'assurer que le graphisme présente un bon contraste visuel par rapport au fond (notamment dans le cas d'un texte photocopié), augmenter éventuellement la taille des interlignes, éviter le mode « justifier »...
Bien espacer les mots écrits ; utiliser des repères visuels colorés par exemple, un point vert en début de ligne et un point rouge en fin de ligne, surligner les lignes avec des couleurs différentes
Utiliser la police et la taille d'écriture qui conviennent le mieux (arial 14 ou 16, tahoma...)
Surligner des mots clés /passages importants pour faciliter la lecture
Favoriser une lecture continue à l'aide de repères : inviter à suivre avec le doigt (ou un autre guide) ce qui est lu, à pointer chaque début de ligne, ou à placer un doigt après chaque mot
Proposer un schéma chronologique du récit (amener à indiquer ce qui a été retenu, paragraphe après paragraphe)
Avant même de lire le texte, lire ou faire lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise
Proposer à l'élève une lecture oralisée (par l'élève, un autre élève, l'enseignant) ou une écoute audio des textes supports de la séance
Accentuer le travail sur la combinatoire, multiplier les jeux proposant un travail de la conscience phonologique

Écriture, production d'écrits

Permettre l'utilisation d'une feuille blanche, sans lignage ni petits carreaux ou au contraire accentuer le caractère foncé du trait
Utiliser des repères de couleurs, par exemple pour situer l'endroit où l'élève doit commencer son
Proposer divers outils scripteurs que l'élève choisira en fonction de ses facilités et de l'écrit à produire (stylo, crayon, feutre, ordinateur...)
Choisir le mode d'écriture adapté (cursive, script, majuscule...)
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis en plus du texte...)
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et pas seulement par la copie
Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix ...)
Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille, adopter une présentation aérée
Limiter les exigences sur l'emploi de règles précises de production d'écrit, les fixer sur une fiche
Recourir à la dictée à l'adulte

Pratique d'une langue vivante étrangère

Veiller à ce que la perception de départ soit correcte : prononcer le plus distinctement possible et pas trop vite, écrire clairement au tableau en gros caractères
Travailler la prononciation des sons même exagérément
Utiliser un enseignement multi sensoriel ; entendre, lire, voir (images), écrire
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes
Utiliser des couleurs pour segmenter les mots, les phrases
Expliquer et traduire la grammaire, les tournures de phrases

Mathématiques

Autoriser l'utilisation des tables de multiplication (ou de la calculatrice) pendant les cours et les
Privilégier la présentation des calculs en ligne
Présenter les calculs en colonnes avec des repères de couleur (ex : colonne des unités en rouge, des dizaines en bleu et des centaines en vert)
Accepter que la réponse ne soit pas rédigée si les calculs sont justes
Ne pas sanctionner l'imprécision des tracés en géométrie
Laisser compter sur les doigts ou à l'aide d'un matériel adapté
Pour dénombrer, utiliser des collections d'objets déplaçables pour que l'élève puisse les organiser (mettre à l'écart les objets déjà dénombrés, éviter le double pointage, ...)
Utiliser la manipulation et la visualisation (objets, pliages, exemples concrets, ...)
Adapter la présentation du tableau à double entrée (couleurs différentes pour les lignes et les colonnes pour faciliter la vision des cheminements, ...)
Autoriser le recours à la schématisation pour la résolution des problèmes
Travailler sur les déductions et les inférences (« qui...qui », « qui est perpendiculaire à... et qui passe, »,

EPS

Accepter des temps de repos plus fréquents
Adapter les critères d'évaluation
Diversifier les situations motrices
Proposer des ateliers
Autoriser des règles différenciées pour certaines activités (dribble à deux mains, reprise de dribble, rebond au volley...)
Différencier nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs



Projet personnalisé de scolarisation Document de mise en œuvre – Second degré

En application de l'arrêté du 6 février 2015 relatif au PPS Vu la
circulaire n°2016-117 du 8-8-2016

Renseignements administratifs

Nom : _____ Prénom : _____

Établissement scolaire : _____

Établissement ou service médico-social : _____

Scolarisation actuelle : _____

Cycle 3 Cycle 4 Lycée

Emploi du temps de l'élève, prenant en compte les éléments du projet personnalisé de scolarisation :

- Indiquer les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales (cf. PPS point 2)
- Préciser les horaires de présence de l'AVS, le cas échéant

Semaine	Matin	Déjeuner	Après-midi	périscolaire
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				

1. Aide humaine à la scolarisation (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins) :

• **AVS** (en cohérence avec la notification)

AVS-I avec quotité horaire/temps effectif de scolarisation en milieu ordinaire :

Nombre d'heures : _____

ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : _____

AVS-M

Préciser la déclinaison des activités principales indiquées sur la notification

1. Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne (menu déroulant)

1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort

Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé

S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

1.2 Aider aux actes essentiels de la vie

Aider à l'habillage et au déshabillage

Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale

Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation

et à l'élimination

1.3. Favoriser la mobilité

Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés

Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie

Considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts

2. Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage

Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences

Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps

Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer

Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés

Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune

Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel

Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes

Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise

3. Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de

Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement

Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit

Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés

6. Utilisation du matériel pédagogique adapté (cf. PPS point 3 : réponse aux besoins)
(Disciplines, Modalité d'utilisation, logiciels utilisés, objectifs...)

2. Mise en œuvre des priorités et objectifs (cf. PPS point 2)

3. Utilisation de l'informatique (cocher la case si nécessaire):

Ordinateur et Tablette	<input type="checkbox"/>
Clef USB	<input type="checkbox"/>
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions	<input type="checkbox"/>
Logiciels ou applications spécifiques	<input type="checkbox"/>

4. Mise en œuvre des préconisations (cf. PPS point 5)

Orientation

Dans le temps

Dans l'espace

Par rapport à soi, aux autres, aux objets

Attention

Maintien de l'attention

Partage de l'attention (ex. : écrire et écouter en même temps)

Mémoire

A court terme

A moyen terme

Se remémorer

Motricité

Déplacements intérieur/extérieur

Lenteur psychomotrice

Agitation psychomotrice

Coordination (manuelle, oculo-manuelle)

Contractions/mouvements involontaires

Douleurs

Vision

Perception visuelle

Discrimination visuelle

Poursuite oculaire (suivre avec les yeux)

Champ visuel

Vision des couleurs

Cognition

Structuration de la pensée

Abstraction

Copie/imitation

Organisation et planification

Gestion du temps

Flexibilité cognitive

Résolution de problèmes

Fonctions du langage

Expression langage oral (clarté et construction)

Parole (émission, fluidité, rythme, vitesse)

Expression langage écrit

Expression gestuelle

Communication par pictogrammes

Compréhension

Fonctions sémantiques et symboliques

Structure grammaticale

Réception langage oral (troubles auditifs)

Discrimination auditive

Réception langage écrit (troubles visuels)

Discrimination visuelle

Relations sociales

Contact visuel

Contact physique

Prise de décisions,

Gestion de sa sécurité

Respect des règles de vie

Aménagements et adaptations pédagogiques de la scolarité (en fonction des observations de l'élève effectuées à l'aide de la grille disponible dans le guide d'utilisation)

En matière de vie scolaire :

Rendre accessible, expliquer le règlement intérieur de l'établissement, des lieux et leur fonctionnement
Réexpliquer autant que de besoin les fonctions et les rôles des intervenants dans l'établissement
Donner des repères dans le déroulement de l'emploi du temps, du cours, éviter les « surprises »
Systématiser l'utilisation de l'espace numérique de travail
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur,...), permettre des temps de pauses
Mettre en place des modalités de coopération entre élèves et du tutorat
Anticiper en équipe la gestion des déplacements en cas de contrainte particulière
Anticiper en équipe la gestion des comportements difficiles, adopter une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales
Faciliter l'acquisition d'automatismes
Avoir des attentes accessibles et adaptées à la situation de l'élève (contrat de comportement, durée d'attention, exigence scolaire...)
Aider l'élève à exprimer ses émotions et à les manifester de façon appropriée
Présenter la situation aux autres élèves en leur expliquant les conséquences du trouble
Veiller à ce que l'élève ait toute sa place dans le groupe classe (vigilance aux isolements)

Pour toutes les disciplines :

Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Attribuer une place, si besoin isolée, à proximité des ressources utiles (prise de courant,...)
S'adresser individuellement à l'élève
Etre attentif aux afférences sonores (sensibilité aux bruits)
Privilégier le canal verbal ou visuel
Permettre à l'élève de choisir ses outils (cahier, classeur, trieur, pochette à rabats, petits carreaux...)
Adapter la mise en page des documents (pas de « décrochage » des paragraphes, pas de multi colonnes ni de recto-verso...) et la présentation des textes (espacements, contraste visuel, taille, police...) -
Ne pas donner de textes manuscrits
Simplifier le contenu du texte
Présenter les cours sous forme de schéma
Accepter les modes d'expression spécifiques de l'élève (mots, gestes,...) et accepter un temps de latence pour avoir une réponse
Accepter que l'élève reste en retrait, observe, agisse par imitation
Maintenir l'attention de l'élève par des sollicitations régulières,
Valoriser les réussites, même partielles
Expliciter les informations et les consignes complexes, les décomposer, proposer plusieurs approches...
Mettre en évidence les différentes procédures pour réussir la tâche demandée (savoirs à mobiliser, démarche à effectuer, matériel à utiliser ...)
Accepter de différer, segmenter, limiter le travail pour prendre en compte les contraintes et la fatigabilité (lenteur, surcharge, attention, concentration...)
Eviter les doubles tâches (copie pendant une explication, consigne pendant la lecture du sujet...)
Donner la copie d'un cours avant ou après pour anticiper le cours, se concentrer davantage sur la compréhension du discours, pour reprendre le cours
Limiter l'écrit, la copie (synthèse du cours, photocopier le texte...)
Avant même de lire un texte, laisser lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise d'indices
Proposer à l'élève une lecture orale ou une écoute audio des textes supports de la séance
Accepter les outils d'aide (cache, règle, fiches mémoires, cartes heuristiques ...)
Autoriser les abréviations
Accepter l'utilisation du surligneur, crayon à papier...
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines

Evaluations :

Mettre en place un temps majoré
Adapter des modalités d'évaluations à l'élève (écrites ou orales)
Donner les consignes à l'oral
Différencier les supports de l'évaluation de façon à limiter l'écrit (QCM, schémas à légender, exercices à trous, à cocher, à relier...)
Diminuer le nombre d'exercices ou de questions
Autoriser le recours aux différents outils utilisés habituellement
Ne pas pénaliser l'orthographe et le soin dans les travaux écrits.
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)
Evaluer les progrès pour encourager les réussites

Devoirs :

Veiller à ce que les devoirs soient notés de manière lisible
Limitier le « par cœur », demander à ce que seules les notions clés soient retenues
Donner moins d'exercices à faire
Aider à la mise en place de méthodes de travail (systèmes d'organisation répétitifs, accompagnement personnalisé)

Français – Littérature - Philosophie:

Proposer des dictées aménagées (à trous, avec un choix parmi plusieurs propositions ...)
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio
Proposer un schéma chronologique de l'œuvre étudiée
Faciliter la production d'écrit (autoriser un répertoire personnel, lui apprendre à utiliser les indicateurs de temps pour structurer le récit)
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes, utiliser les couleurs pour segmenter les mots, les phrases
S'assurer de la compréhension des concepts

Mathématiques/sciences :

Proposer à l'élève ou lui permettre d'utiliser des fiches outils (tables, définitions, théorèmes...)
Adapter la présentation des tableaux à double entrée
Proposer des tableaux vierges plutôt qu'en demander le tracé
Définir systématiquement le vocabulaire spatial utilisé
Utiliser la manipulation et la visualisation (objets, pliages, exemples concrets, ...)
Même lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)
Autoriser l'utilisation des repères de couleur lors des calculs en colonnes
Autoriser la présentation des calculs en ligne
S'appuyer sur un travail en binôme lors des activités nécessitant une motricité fine
Décomposer les exercices (problème, figure de géométrie...) et les étapes de leur résolution
Accepter que la réponse ne soit pas rédigée si les calculs sont justes
Ne pas sanctionner l'imprécision des tracés en géométrie
Décomposer les étapes d'une réalisation
Privilégier la formulation des propriétés des figures plutôt que le tracé
Encourager l'élève à verbaliser sa démarche pour l'aider à construire son raisonnement
Adapter les manipulations lors des travaux pratiques

--

Langues vivantes :

Adapter les modalités de communication (écrit ou oral)
Proposer à l'élève des supports visuels pour faciliter la compréhension
Insister sur la prononciation et la distinction des nouveaux sons de la langue
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes
Utiliser des couleurs pour segmenter les mots, les phrases
Permettre l'enregistrement pour une meilleure assimilation de la prononciation

Histoire / géographie – ECJS - Sciences économiques et sociales:

Utiliser les représentations visuelles (frises chronologiques, cartes...)
Agrandir les cartes, utiliser des couleurs
Multiplier les formes de représentation
Ne pas sanctionner le soin dans les travaux de cartographie
Adapter la présentation des tableaux à double entrée
Remplacer les exercices de cartographie par des tâches adaptées (description écrite, orale...)

Education artistique :

Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores ou théâtrales
Accepter l'utilisation des outils informatiques
Valoriser la créativité, l'intention artistique plutôt que la réalisation effective
Adapter le choix de l'instrument ou de l'outil

Éducation physique et sportive :

Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues
Autoriser des règles différenciées pour certaines activités (dribble à deux mains, reprise de dribble, rebond au volley...)
Différencier nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets

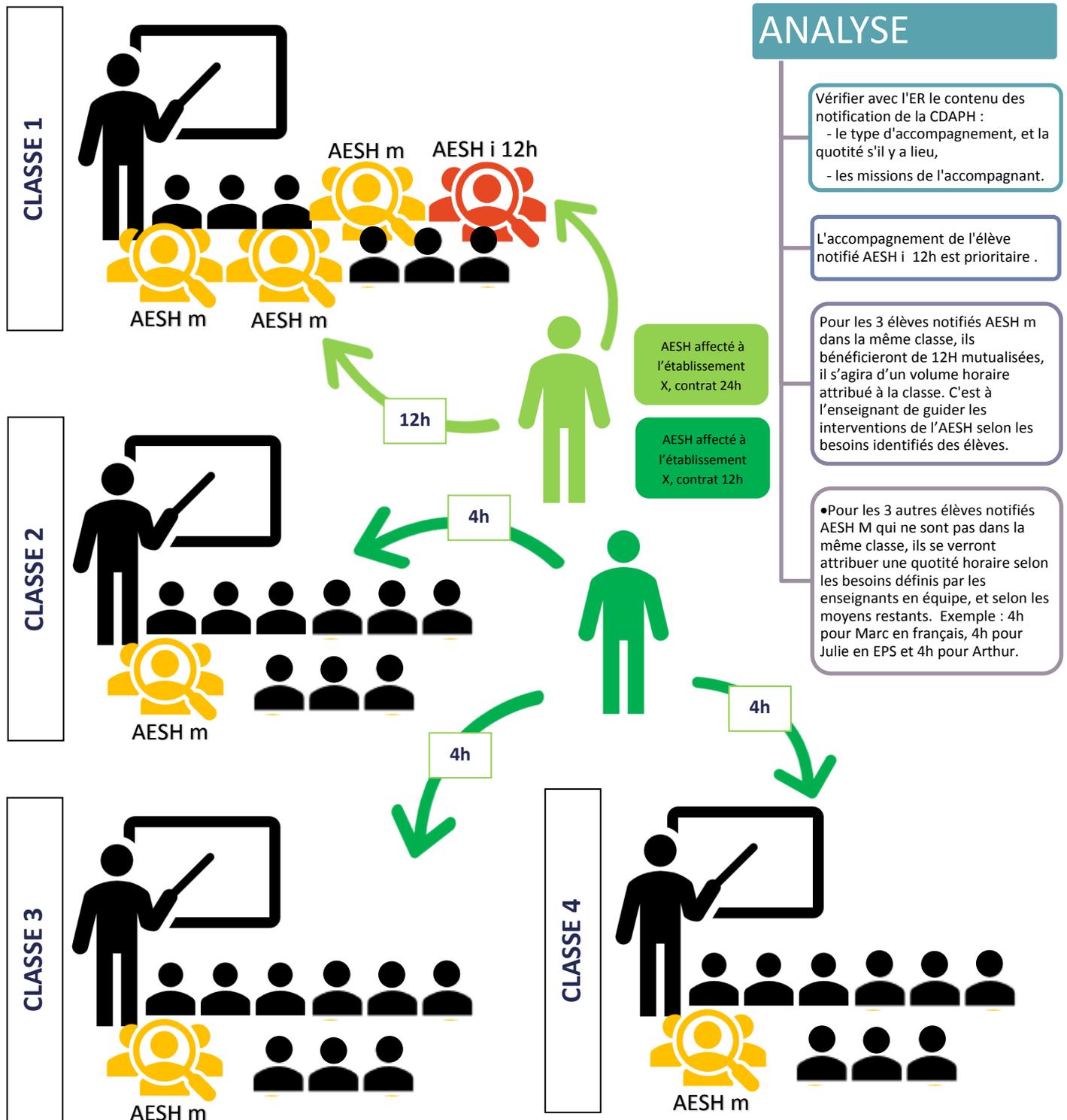
Autres aménagements et adaptations :

Adaptations dans le cadre des champs professionnels :

ANNEXE 5 – La gestion des heures AESH – Mise en situation

a. Situation 1

Dans un établissement scolaire X, un élève est notifié AESH i 12h. Il y a également 6 élèves notifiés AESH m : 3 sont dans la même classe, les 3 autres dans des classes et niveaux différents.



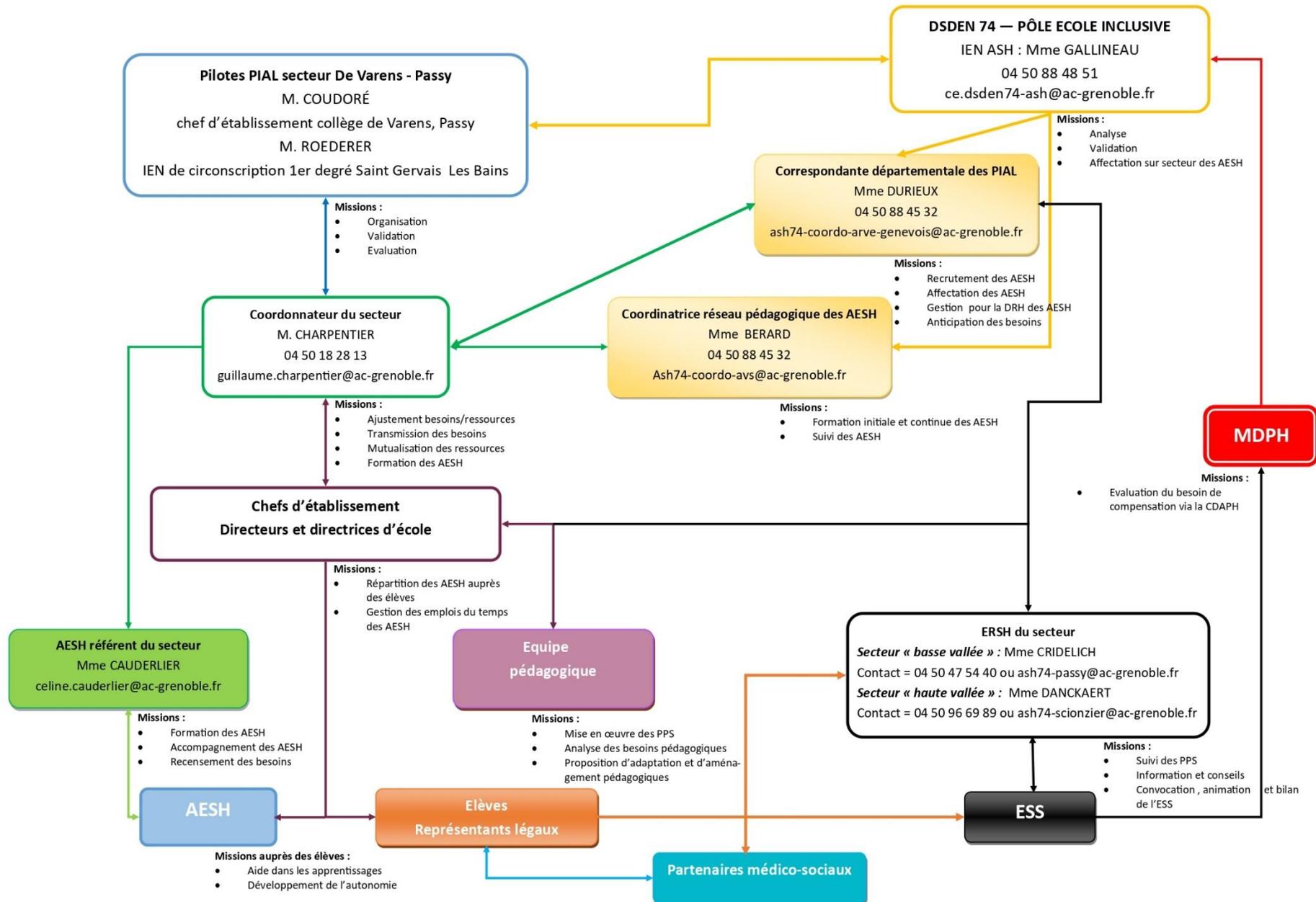
ANNEXE 6 – Liste des coordonnateurs PIAL et AESH référents

Nom du PIAL	coordonnateur départemental		AESH Référent		coordonnateur PIAL	
ANNONAY	CHABROL	TIFFANY	VALLON	KATHIA		
AUBENAS	BRIAND	MICHEL	ROCHE	LAURENCE		
LE CHEYLARD	BRIAND	MICHEL	CLEVENOT	Amélie		
JOYEUSE	BRIAND	MICHEL	BARBIER	NATHALIE		
MONTPEZAT	BRIAND	MICHEL	TEYTAUD	Cécile		
VALLON PONT D'ARC	BRIAND	MICHEL				
GUILHERAND-GRANGES	CHABROL	TIFFANY	CROS	LINE		
TOURNON	CHABROL	TIFFANY	CHOSSON	CHRISTEL		
LE TEIL	BRIAND	MICHEL	BRUGGER	DOMINIQUE		
PRIVAS	CHABROL	TIFFANY	NOGIER	CLOTILDE	GADENNE	Mickael
VERNOUX-LAMASTRE	CHABROL	TIFFANY	VALLAURI	VALERIE		
ST VALLIER NORD	SEYS	MARINE	GARCIA	AURELIE	CROS	LAURE
ST VALLIER SUD	SEYS	MARINE	NOVAT	CECILE	VIZCAINO	ANNAELLE
VALENCE HERMITAGE NORD	SEYS	MARINE	ROUGE	DOMINIQUE	MAKINADJIAN	ALAIN
VALENCE HERMITAGE SUD	SEYS	MARINE	BONNET	VERONIQUE	MAKINADJIAN	ALAIN
ROMANS ISERE EST	SEYS	MARINE	LEMAIRE	FLORIAN	ZARKA	FABIENNE
ROMANS ISERE OUEST	SEYS	MARINE	LEMAIRE	FLORIAN	ZARKA	FABIENNE
ROMANS VERCORS CENTRE	SEYS	MARINE	BARD MORATA	CELINE	ASRI	ROSE-MARIE
ROMANS VERCORS PERIPHERIE	SEYS	MARINE	ROUX MOLLARD	ISABELLE	LOIZEAU	JULIETTE
VALENCE RHÔNE NORD	SEYS	MARINE	HENRIQUES	CORALIE	DUPRET	MARGAUX
VALENCE RHÔNE CENTRE	SEYS	MARINE	LEROI	LAURENCE	DUPRET	MARGAUX
VALENCE RHÔNE SUD	SEYS	MARINE	GUILLAUME	VIRGINIE	DUPRET	MARGAUX
CREST VALLEE DRÔME NORD	SEYS	MARINE	RABASSE	NATHALIE	KUNZE	MORGAN
CREST VALLEE DRÔME SUD	SEYS	MARINE	RABASSE	NATHALIE	KUNZE	MORGAN
CREST CENTRE	SEYS	MARINE	BENETTO	PHILIPPE	BAILLIEZ	JULIEN
CREST PERIPHERIE	SEYS	MARINE	BENETTO	PHILIPPE	BAILLIEZ	JULIEN
NYONS EST	SEYS	MARINE	GUILLET-BOURIENNE	PASCALE	VERMANDEL	FABIEN
NYONS OUEST	SEYS	MARINE	AUGIER	LAURENCE	VERMANDEL	FABIEN
MONTELMAR NORD	SEYS	MARINE	CADENA	MARIE	BIGAND	ERIC
MONTELMAR EST	SEYS	MARINE	GILLY	ELODIE	BIGAND	ERIC
MONTELMAR SUD	SEYS	MARINE	FAURE	MARLENE	BIGAND	ERIC
CHARVIEU CHAVAGNEUX	GOVIN	Marion	VIEUX-COMBE	Laurence	MAJERI	Norah
ECHIROLLES secteur 2	VEGREVILLE	Bertrand	BEAUGENDRE	Marie-Pierre		
VILLARD DE LANS	VEGREVILLE	Bertrand	GUSMINI	Evelyne	CVIKLINSKI	Emilie
SAINT QUENTIN FALLAVIER	GOVIN	Marion	LABBE	Patricia	AJDUKOVIC	Joanna
ISLE D'ABEAU	GOVIN	Marion	VALEMBOIS	Valérie	MOUNIER-POULAT	Claire
CREMIEU	GOVIN	Marion	DI SERA	Trecy	HORTOS	Isabelle
VILLEFONTAINE	GOVIN	Marion	GAGET	Mellina		
BOURGOIN JALLIEU	GOVIN	Marion	SEITEE	Maud		
MORESTEL	GOVIN	Marion	BONAVIA	Audrey	COLLIN	Sophie
LA TOUR DU PIN	GOVIN	Marion	FILLON	Yann	MONGELLAZ	Guillaume
PONT DE BEAUVOISIN	GOVIN	Marion	ALLOUIS	Julie	DUCROUX	Marine
VOIRON	VEGREVILLE	Bertrand	BIANCHIN	Claire		

MOIRANS	VEGREVILLE	Bertrand	EXCOFFIER-MINET	Karine		
SAINT MARCELLIN	VEGREVILLE	Bertrand	TODESCHINI	Valérie	REYNIER	Sophie
TULLINS	VEGREVILLE	Bertrand	CHARVET	Marie		
SAINT JEAN DE BOURNAY	GOVIN	Marion	LEGA	Véronique		
LA COTE SAINT ANDRE	VEGREVILLE	Bertrand	VALERO	Marie-Thérèse	BRIEU	Frédéric
SAINT MAURICE L'EXIL	GOVIN	Marion	VEZIN	Josiane		
PONT EVEQUE	GOVIN	Marion	ANTONOFF	Stéphanie		
VIENNE	GOVIN	Marion	STADELMANN	Cécile		
SASSENAGE	VEGREVILLE	Bertrand	BELLON	Nathalie	BAUDON	Nathalie
COUBLEVIE	VEGREVILLE	Bertrand	MERCENT	Alexandra	SERRIERE	Fabienne
ECHIROLLES secteur 1	VEGREVILLE	Bertrand	BELHADJ	Karima	SIRIEYS	Jean-Marie
FONTAINE	VEGREVILLE	Bertrand	GASPERONI	Corinne		
EYBENS	VEGREVILLE	Bertrand	LIROLA	Julien		
GRENOBLE secteur 1	GOVIN	Marion	KARADIMOU	Catherine	DURAND	Emmanuel
DOMENE	VEGREVILLE	Bertrand	CIZA	Céline	MASSUCCO	Isabelle
SAINT MARTIN LE VINOUX	VEGREVILLE	Bertrand	GAILLARD	Coralie	SALERNO	Anne-Laure
GRENOBLE secteur 2	VEGREVILLE	Bertrand	ABADLI	Souhila		
GRENOBLE secteur 3	VEGREVILLE	Bertrand	ISNARD	Véronique		
PONTCHARRA	VEGREVILLE	Bertrand	BERET ALLEMAND	Noël	DIBIDABIAN	Denis
VIF	GOVIN	Marion	VIALLET	Maud		
CORENC	VEGREVILLE	Bertrand	OUYAHIA	Maud		
VILLARD BONNOT	VEGREVILLE	Bertrand	SAMBITO	Maria	QUERCIA	Delphine
PONT DE CLAIX	GOVIN	Marion	JAUSSENT	Amandine		
VIZILLE	GOVIN	Marion	GOBBA	Isabelle	BONNET	Olivier
SAINT MARTIN D'HERES	GOVIN	Marion	GAGLIARDI	Caroline	REY	Léa
AIX NORD	CARRON	Jean-Philippe	LALLEMANT	Catherine	PONT	Céline
AIX SUD	CHAUVANCY	Christophe	MAGNIN	Margaux	GALWIACZECK	Christophe
AVANT PAYS	CHAUVANCY	Christophe	BERTHOLIO	Isabelle		
COGNIN LA MOTTE	CARRON	Jean-Philippe	MARIANI	Johanna		
CHAMBERY BISSY	CHAUVANCY	Christophe	MELITI	Noria		
CHAMBERY CENTRE 1	CARRON	Jean-Philippe	TOURNADRE	Virginie	CLARET	Christian
CHAMBERY CENTRE 2	CHAUVANCY	Christophe	STEILER	Roselyne		
CHAMBERY SUD EST	CARRON	Jean-Philippe	BERARD	Isabelle	HARACA	Florian
COMBE DE SAVOIE	CARRON	Jean-Philippe	FAVRE	Marie-Alice	PASTEL	Daniele
ALBERTVILLE NORD	CHAUVANCY	Christophe	DIDOLLA	Anoukia	LAMBOLEY	Kathleen
ALBERTVILLE SUD	CARRON	Jean-Philippe	KRAVTCHEKNO	Myriam		
TARENTEISE	CARRON	Jean-Philippe	LEMESTRE GENOVA	Cécile	GALICE	Nathalie
MAURIENNE	CHAUVANCY	Christophe	DIMIER	Sylvie		
LE SEMNOZ SEYNOD	POZZI	CAROLINE	FAVRE	ALEXANDRE	FOLETETE	OLIVIER
GABRIEL FAURE ANNECY	POZZI	CAROLINE	LEJEUNE	STEPHANIE	BOVAGNET-PASCAL	MYRIAM
JACQUES PREVERT GAILLARD	POZZI	CAROLINE	MORLAND	PRISCILLIA	ZANZI	THOMAS
PAUL LANGEVIN VILLE LA GRAND	POZZI	CAROLINE	GENOUD	JUSTINE	SOULIS	STEEVE
LA PIERRE AU FEES REIGNIER ESERY	POZZI	CAROLINE			POLLARI	EMMANUELLE
LES ALLOBROGES LA ROCHE SUR FORON	DURIEUX	AUORE	GALLARDO	SYLVIE	BANGE	ARIANE
JEAN JACQUES GALLAY SCIONZIER	DURIEUX	AUORE	PERCET	MARIE	COLLINET-DUBREUIL	MAGALI

LES RIVES DU LEMAN EVIAN LES BAINS	DURIEUX	AUORE	LEROY	ISABELLE	AIRIAU	GAUTHIER
HENRI CORBET SAINT JEAN D'AULPS	DURIEUX	AUORE	CISTARO	SYLVIANE	BESIEUX	EMMANUEL
MONT DES PRINCES SEYSEL	DURIEUX	AUORE	ARMAND	ANNE	STIGLIANI	DOMINIQUE
VARENS PASSY	DURIEUX	AUORE	CAUDERLIER	CELINE	CHARPENTIER	GUILLAUME
ANTHONIOZ DE GAULLE CLUSES	DURIEUX	AUORE	BOUCHET	ELISE	COLINET	PATRICK
VERNEY SALLANCHES	DURIEUX	AUORE	BABOORAM	MARIE- DORINE	GEX	NATHALIE
JEAN JACQUES ROUSSEAU THONON LES BAINS	DURIEUX	AUORE	MARIDOR	CHRISTELLE	QUEHEN	THIERRY
BEAUREGARD CRAN GEVRIER	POZZI	CAROLINE	JIKURI	EMILIE		
JEAN MONNET ST JORIOZ	POZZI	CAROLINE	NAUMIN	NATHALIE		
LES ARAVIS THONES	POZZI	CAROLINE	POCHAT- BARON	CHRISTELLE		
EVIRE ANNECY LE VIEUX	POZZI	CAROLINE	CAILLETON	SANDRINE		
SIMONE VEIL POISY	POZZI	CAROLINE	CHAUTEMPS	VIRGINIE		
GASPARD MONGE SAINT JEOIRE	DURIEUX	AUORE	SIEK	SANDRINE	DAVIAUD	INGRID
LE CLERGEON RUMILLY	DURIEUX	AUORE	GUINET	CAROLINE		
JEAN JACQUES ROUSSEAU ST JULIEN EN GENEVOIS	POZZI	CAROLINE	DRAGON	LAURENCE	SCHULTZ	NATHALIE
RAOUL BLANCHARD ANNECY	POZZI	CAROLINE	AZINI	KHALIDA		
MICHEL SERVET ANNEMASSE	POZZI	CAROLINE				
J MARIE MOLLIET BOEGE	DURIEUX	AUORE	WIART	MARIE- ELISABETH		
LOUIS ARMAND CRUSEILLES	POZZI	CAROLINE			BRETIN-GUYON	SEVERINE
THEODORE MONOD MARGENCEL	DURIEUX	AUORE			MAS	MYRIAM

ANNEXE 7 – Organigramme d'un PIAL – exemple du PIAL de Varens à Passy



ANNEXE 8 – Exemples de tableaux de bord pour le coordonnateur du PIAL

Date version 08/10/2020	Besoins Administratifs				Ressources Administratives		Situation Réelle - temporaire			Commentaires	
	Ecoles et EPLE	Elèves notifiés		Total heures notifiées et besoin réel	A.E.S.H.		Déficit ou Surplus d'heures	A.E.S.H. en arrêt ou à recruter	Apport ajusté		Besoins temporaires réels
		Nombre	Heures		Nombre	Apports heures					
EEPU LE CEP	Mut	3	21	69	4	78	9	1	54	-15	Mme BELLENGER en arrêt 15/9 à 18/10
	Ind	3	48								
COLLEGE LE SEMNOZ	Mut	25	150	233	5	123	-30		123	-30	M. FAVRE (AESH-R) à 50% (20h), manque 1 poste en cours de recrutement
	Ind	6	83								
EEPR+COLLEGE LES CORDELIERS	Mut			0	12	286				0	
	Ind										
EEPU BARRAL	Mut			0	5	108		1	16	-16	Mme KETFI arrêt jusqu'à Noël, Mme HATTON mi-temps thérapeutique et opération en novembre à suppléer
	Ind										
EEPU LE MURAILLON	Mut			0	9	218	-17			-17	2 AESH arrêt jusqu'à ? Départ à la retraite en décembre à anticiper (x2)
	Ind										
LYCEE GORDINI	Mut			0	2	48				0	
	Ind										
LYCEE LES BRESSIS	Mut			0	3	72				0	
	Ind										
	Mut			0							

EXEMPLE DU PIAL DU SEMNOZ

AESH	ELEVE ACCOMPAGNÉ			ELEVE ACCOMPAGNÉ			ELEVE ACCOMPAGNÉ	
	NOM P.	Établissement/École	Quotité	NOM P.	Établissement/École	Quotité	NOM P.	Établissement/
CAUDERLIER Céline								
ALTINOK Aurélie (AESH co)								
BARDIN Naomi								
BOURGE								
CADARIO Alexandre (AESH co)								
CASAGRANDE Anne-Claire								
CASTEL Sarah								
CERCUEIL Annick	MACELOT Mathias	M. Paradis, St Gervais	18	VOISIN Chloé	A. Bouvard, Les Contamines	6		
CILIA Krystal	DUPERTHUY Linaël	EM Chedde Jonction Passy	12	ABREU SANTOS Béatriz	EM Chedde Jonction Passy	12		
COLLIN Karine								
CONDEVAUX Michèle (AESH co)								
DE PALMA Charliène (déb. Le 02/11/20)	LEROUX Kévin	EP Plateau d'Assy, Passy	12	CORSETTI Nino	EP Plateau d'Assy, Passy	6	LACOME Clément	EP Marlioz, Pa
DEPRAZ-DEPLAND Laurent								
DUCHENE Katleen								
DUFOUR S								
GASNE Fabienne								
GRADEL Magali								

Navigation: ▶ ▶ | + PIAL SECTEUR 25 VARENS-PASSY SUIVI AESH CITE SCO FRISON ROCHE LPO MONT BLANC CLG DE VARENS ENS SCO JEANNE D'ARC CHAMONIX ENS SCO ASSOMPTION ST GERVAIS

EXEMPLE DU PIAL DE VARENS

ETABLISSEMENT	ELEVES		NIVEAUX	QUOTITÉ NOTIFIÉE	QUOTITÉ EFFECTIVE	Individualisé Mutualisé	AESH			
	NOM	Prénom					NOM P.	Quotité	NOM P.	Quotité
Collège	CRETTON JULIE	Julie	5E	32		Individualisé	PRACH		CAUDERLIER C.	
	CROIZET MARCHAL	Arthur	4E			Mutualisé				
	GATHIE	Augustin	3E			Mutualisé	LEMOIGNE			
	GOJON DIAMPENO	Darcy	6E	16		Individualisé	LEMOIGNE			
	HENESSY	Nico	6E			Mutualisé	CAUDERLIER C.			
	MARTINA	Ethan			Instruction	Mutualisé				
	RAMPAZZI	Timéo	6E	15		Individualisé	LEMOIGNE			
	RUFFET BON CORPS	Sacha	5E		Instruction	Mutualisé				
	SLIM	Nourdine	5E			Mutualisé	PRACH			
	TOUMI	Léna Inès	5E			Mutualisé	CAUDERLIER C.			
LPO	CATHOUX PECHEUX	Julie	2NDE		Instruction TSA	Individualisé				
	Besoins en AESHI			30						
	Besoins en AESHm			12						